

Actualité romande

Le Valais innove en matière de détention de délinquants mineurs. Reportage au Centre éducatif fermé pour les 15-17 de Pramont. **2-3**

Social en images

Le dernier documentaire du réalisateur lausannois Fernand Melgar plonge le spectateur au cœur du débat controversé de l'assistance au suicide. «Exit» évoque sans pathos la question du choix de notre mort. **4**

DOSSIER Décès d'usagers



Les travailleurs sociaux face à la mort

Leur univers de travail est intimement lié à la mort, mais les travailleurs sociaux focalisent leur attention sur la vie, en laissant de côté les questions qui touchent à notre finitude. Quand la mort survient, ils sont confrontés à une avalanche d'événements, et doivent prendre des décisions dans l'urgence. Le deuil est parfois escamoté.

Le besoin d'une sensibilisation à ce thème dans les institutions, ou l'introduction de formations spécifiques, sont mis en avant par une jeune éducatrice issue de l'Institut supérieur de travail social de Genève (ests). Trois témoignages de travailleurs sociaux complètent ce dossier. **5-14**

Actualités

Des retraités issus de l'immigration se souviennent. Ils lisent leurs textes devant des enfants dans des écoles. **15**

Chronique juridique

La mort entraîne une foule de questions juridiques et administratives, notamment en ce qui concerne les questions de dettes et de fortune. Manuel à l'usage de sociaux (et des autres). **16-17**

Actualités

«L'ivresse est d'abord un phénomène social», écrit le sociologue valaisan Gabriel Bender. **18-19**

Lu pour vous 22

Social en lecture 23

Plume libre 20

La peine «sociales» mieux que la prison, par André Kuhn.

Social express 23-25

Agenda 26-28

La mort, le temps et l'argent

Repère social consacre son dossier à la mort dans le travail social, à son irruption au sein des tâches quotidiennes du travailleur social. La mort est rupture dans le déroulement du temps. La hantise m'habite parfois de ne pas arriver à faire dans le temps imparti ce que je dois faire. Je me bats contre le temps du chrono. Je tends à accélérer, intérieurement. Mais à force de vouloir gagner du temps sur le temps, je m'énerve. Il a été constaté que la vitesse est le premier facteur d'énerverment et d'impatience. Elle déshumanise. Le tout tout de suite a rendu l'attente insupportable



D'où cela vient-il? «Time is monney» a décrété Benjamin Franklin homme d'état américain, publiciste et physicien (18e s.). Avec cette maxime, le temps est devenu une valeur marchande et sa maîtrise un avantage concurrentiel décisif. Désormais, avec les flux tendus de production, on travaille en temps réel et la concurrence s'en trouve fortement augmentée. La mainmise de la finance sur les entreprises ne se fait pas sans casse. Dès les années '90, se font entendre dans les cabinets de médecins et de psychologues nombre de plaintes pour exprimer le trop de pression subie et ses répercussions sur la santé. Cette sorte de «harcèlement financier» rejaillit sur chacun, du haut en bas de l'échelle: dans les entreprises, les bureaux, les institutions. Quand ils sont priés d'annoncer le nombre d'actes effectués pendant leur temps de travail, sans que la qualité de leur prise en charge ne soit prise en considération, les soignants et les intervenants sociaux demeurent perplexes. On oublie le temps intérieur nécessaire à l'élaboration des choses. On oublie la lente cristallisation de l'expérience.

De son côté, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse tire la sonnette d'alarme. Les enfants bougent de moins en moins et souffrent de plus en plus de stress. Leur santé se dégrade: obésité, diabète, problèmes cardiaques, sont en augmentation. Les parents tendent à occuper leurs enfants avec des activités jugées utiles pour la réussite de leur progéniture. Comme ceux de leurs aînés, leurs agendas sont pleins!

Or les enfants ont besoin de «traîner» pour vivre et grandir. Et l'on sait que les découvertes les plus géniales ont souvent été faites lors de moments de rêverie. Archimède n'a-t-il pas établi le lien entre la flottaison et la densité des corps et des liquides en se prélassant dans sa baignoire?

Cette tyrannie du temps réel, cette culture de l'urgence, ne seraient-elles pas une fuite en avant, signe d'une peur omniprésente, peur de la privation et du manque, peur du temps qui passe et de la mort? Pour conjurer la mort, il serait donc urgent de retrouver le sens du temps présent, vécu comme un cadeau, un présent! Le développement durable devrait inclure parmi ses critères la qualité de la gestion du temps dans les entreprises et les institutions.

Hélène Assimacopoulos

Prochain dossier

Sida: 20 ans de prévention ... et de tabous.



Pierre-Alain Zufferey, directeur de la Maison d'éducation au travail de Pramont. Elle accueille depuis peu des jeunes de 15-17 ans.

Le Valais humanise la prison pour mineurs

Les adolescents suisses sont toujours plus nombreux et plus jeunes à commettre des délits graves. En Valais, les autorités concernées inaugurent un concept socio-éducatif fait de rigueur et d'humanité.

« **B**ien plus que chez les condamnés adultes, punir pour punir des mineurs ne sert à rien » affirme Jean-René Fournier, chef du Département cantonal valaisan de justice et police. A l'occasion de la présentation officielle à la presse d'un nouveau concept de prise en charge des délinquants mineurs – les 15-17 ans – le Conseiller d'Etat a encore souligné combien il était important que la mesure prononcée par un tribunal à leur rencontre ait une valeur éducative. «Le séjour en institution ne doit donc pas être une fin en soi, mais un temps servant à reconstruire des liens avec leurs proches et à parfaire leurs connaissances scolaires ou professionnelles».

La délinquance juvénile s'est à ce point aggravée en Suisse, qu'elle a tout bonnement doublé en dix ans, selon les chiffres des tribunaux pour mineurs. Plus inquiétant, les infractions commises par les 15-17 ans s'avèrent toujours plus graves. Les crimes de sang ont ainsi augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes que chez les adultes. La violence fait partie du quotidien d'une catégorie d'adolescents que les foyers d'accueil traditionnels ne peuvent plus assumer.

Il convient de rappeler que, dès les années 70-80, furent ouvertes en Suisse plusieurs Maisons d'éducation au travail (MET) pour les jeunes adultes de 18-25 ans, dont la MET-pilote de Pramont, située entre Sierre et Sion. Mais des trois MET romandes, seule celle de Pramont a su résister à la violence qui anime ces jeunes écorchés vifs. Genève et La Chaux-de-Fonds ont dû se résoudre à fermer leurs centres, gangrenés de l'intérieur par des pensionnaires que rien ni personne ne semblait à même de contrôler.

Pramont, tout en poursuivant sa mission pour les 18-25 ans, enrichit sa palette de prise en charge grâce à un Centre éducatif fermé pour délinquants de 15-17 ans au passé pénal particulièrement lourd. «Ce projet s'inscrit dans une démarche intercantonale, puisque le nouveau centre constituera la pierre angulaire du futur concordat latin (Suisse romande + Tessin) sur l'exécution de la détention pénale des mineurs» insiste le ministre valaisan en charge du dossier. Si les gouvernements des cantons en question ont déjà unanimement plébiscité ce concordat, il reste à leur parlement de l'entériner ces prochains mois. Le canton hébergeant le centre doit déboursier 1,7 million de francs (dont un peu plus de 500 000.- assurés par la Confédération). Les membres du concordat intercantonal n'assumeront que les frais de prise en charge de leurs jeunes ressortissants.

Eviter l'école du crime

Directeur des Etablissements Pénitentiaires (EP) valaisans, Christian Varone a, en étroite collaboration avec Jean Zermatten, ancien juge pour mineurs, initié le concept socio-éducatif pour les 15-17 ans sur la base d'une idée forte : extraire à tout prix ces jeunes des prisons pour adultes. Car c'est bien dans ces «écoles du crime» où la violence est omniprésente que les mineurs délinquants sont généralement placés, faute de structure adéquate. Cette situation est jugée «inadmissible» par Christian Varone, confronté quotidiennement à ce problème dans les prisons valaisannes. «C'est un mode de faire qu'il faut bannir» soutient aussi Jean-René Fournier.

Inaugurée en 1978, la MET de Pramont avait déjà fait école en son temps. Depuis juin dernier, c'est au tour du Centre éducatif fermé pour les 15-17 ans d'en faire autant. «Il nous fallait trouver la balance entre le sécuritaire et l'éducatif» note Christian Varone. Ici, donc, plus de notion de peine mais bien de placement. On ne parle pas de détenu, mais bien de pensionnaire; ni de gardien (sauf la nuit), mais plutôt d'éducateur spécialisé. Les jeunes se retrouvent certes en milieu fermé, où les crénelures en béton remplacent les barreaux des prisons. Le nouveau système doit avant tout permettre le développement personnel du mineur, dans un

contexte qui assure à la fois sa propre sécurité et celle du personnel. «La règle, dit le directeur des EP du Valais, pourrait se résumer en deux mots: rigueur et humanité». La rigueur, car il convient de mettre des limites en cas de dérapage, et l'humanité, car il faut redonner à ces jeunes «la chaleur humaine qu'ils n'ont que peu ou jamais connue».

En clair, le Centre éducatif fermé de Pramont va tenter de remplacer une attention qui n'a pas été apportée en amont, par la famille, l'école, ou d'autres institutions. «On est là pour les récupérer avant qu'il ne soit définitivement trop tard», lance M. Varone.

A leur admission, les mineurs délinquants font l'objet d'un internement contraignant mais nécessaire. Des psychothérapeutes et pédopsychiatres sont à leur côté. Cette étape franchie et le règlement de maison admis, des résultats plutôt positifs suivent. Ce constat a été largement vérifié avec le système mis en place dans les MET pour jeunes adultes.

Prise en charge «familiale»

Pierre-Alain Zufferey dirige la MET de Pramont depuis son ouverture en 1978. Autant dire que la délinquance juvénile et la prise en charge spécialisée des jeunes n'ont guère de secrets pour lui. Depuis juin 2005, ses effectifs ont passé de 20 à 29 postes afin d'assumer au mieux la prise en charge conjointe des 18-25 et désormais des 15-17 ans. Le nombre de places d'accueil a quant à lui passé de 39 à 34, ce qui permet une prise en charge plus rapprochée. Selon le directeur, le nouveau concept n'occasionnera que peu de différences fondamentales pour son personnel. Les changements significatifs avaient déjà été opérés avant l'introduction du Centre éducatif dans la MET de Pramont. Au départ, les éducateurs œuvraient sur un grand groupe unique, ce qui limitait considérablement une prise en charge suffisamment humaniste et individuelle. «Aujourd'hui, commente M. Zufferey, on travaille par appartements, dans des quartiers séparés, où l'on place un maximum de six pensionnaires, pour deux éducateurs. Une nouveauté prometteuse appelée à se développer est la présence d'une éducatrice. Cela permet une prise en charge plus familiale, les éducateurs tenant parfois le rôle du père, et l'éducatrice, celui de la mère».

Ce travail par petits groupes a permis de maîtriser une certaine violence latente, plus courante du temps de l'ancienne prise en charge. On sépare ainsi les groupes de meneurs, comme on ne place pas dans un même quartier des jeunes issus d'ethnies antinomiques, Serbes et Albanais par exemple. Le vouvoiement entre personnel et pensionnaires amène davantage de considération et de respect. Pramont représente la seule maison d'éducation où cela se pratique en Suisse romande. Les pensionnaires des deux groupes d'âge ne se mélangent jamais, que ce soit dans les ateliers de formation professionnelle, à l'école, durant les activités sportives ou aux repas. Une planification extrêmement pointue a été mise en place et les jeunes ne restent jamais ensemble plus de deux heures dans le même atelier. Au moment de leur admission, les pensionnaires font un passage dans

les ateliers scolaires. Soit pour des rattrapages, soit carrément pour y acquérir des notions qu'ils n'avaient jamais pu ou voulu acquérir auparavant. «A certains d'entre eux, illustre le directeur Zufferey, il faut apprendre à lire un horaire de bus ou à remplir un bulletin de versement...».

Dans l'enceinte même de Pramont, les jeunes peuvent se familiariser, grâce à une sorte de pré-apprentissage ou même, dans de rares cas, dans un apprentissage complet, aux métiers du bois, du fer, de la cuisine, de la conciergerie et, prochainement, à ceux de paysagiste ou de pépiniériste. En milieu fermé, Pierre-Alain Zufferey penche plutôt pour l'apprentissage élémentaire, au détriment du complet, car, dit-il, «les jeunes ont déjà vécu tellement d'échecs jusque là dans leur vie qu'il pourrait être dangereux d'en provoquer de nouveaux en plaçant la barre trop haut». Si l'apprenti se montre particulièrement motivé à poursuivre dans telle ou telle branche, la direction préfère les placer dans des entreprises de la région, nombreuses à jouer le jeu en Valais.

Un système comportementaliste

Critiqué par certains sociaux, souvent décrié par les pensionnaires eux-mêmes, le système «par points» de Pramont est maintenu «car il a fait ses preuves». Assoupli et adapté aux réalités pédagogiques du moment, ce système comportementaliste prévoit pour chaque jeune un nombre de points positifs à atteindre. Ceci, par rapport à un objectif personnel. Le temps de la peine n'est pas fixé par le juge; il est déterminé en fonction de ces points. Tel jeune aura par exemple 100 points «bonus» à réaliser avant de pouvoir envisager sa sortie. Son comportement, son attention, ses aptitudes professionnelles et scolaires, sa capacité à respecter les règles fondamentales de notre société, sont passés à la loupe des professionnels qui s'occupent d'eux. Une fois le quota atteint, un pré-rapport favorable est soumis au juge pour mineurs en charge du cas. Il peut ordonner la poursuite ou la fin du placement.

Les statistiques fédérales situent le taux de réussite de ce lieu à 75%. «C'est très exagéré, contredit le directeur de Pramont. D'après les tribunaux pour mineurs, il serait plutôt de l'ordre de 40%, contre 30% d'échec». Et le solde de 30%? «Je dirais que ce sont tous ces jeunes qui, une fois sortis, recommencent à évoluer sur le fil du rasoir, ce qui, à tout moment, peut les plonger dans la récidive».

L'avenir dira si le concept récemment instauré pour les 15-17 ans en Valais passera le test avec mention. En attendant, il suscite déjà de l'intérêt, non seulement dans les cantons suisses (50 places sont prévues dans le canton de Vaud et 16 pour les filles à Neuchâtel), mais également à l'étranger. La France et même le Japon seraient preneurs, eux qui ne disposent d'aucun outil de ce type pour des délinquants mineurs qu'ils doivent toujours placer dans les prisons pour adultes. ■

Bernard LUISIER

«Exit» plaide pour le droit à une mort digne

Le dernier documentaire du réalisateur lausannois Fernand Melgar, plonge le spectateur au cœur du débat controversé de l'assistance au suicide. «Exit» évoque sans pathos la question du choix de notre mort.

Evénement exceptionnel pour un documentaire romand, le film de Fernand Melgar est sorti en ce début d'automne dans plusieurs cinémas romands. Dès les premières images, on comprend ce que l'association Exit fait, ou plutôt ce qu'elle ne fait pas. Aucun «tourisme de la mort» n'est admis. Aucune entrée en matière pour des personnes dépressives ou ne souffrant pas de maladie incurable en phase terminale n'est possible.

Le film a été tourné, avec la plus grande finesse, dans les coulisses d'Exit Suisse romande, ainsi qu'aux domiciles de différentes personnes ayant requis l'assistance des bénévoles de l'association à leur suicide. Des images qui auraient pu mener à l'affliction compatissante ou larmoyante du spectateur. Les circonstances de la fin de vie angoissent la plupart d'entre nous qui nous protégeons en fuyant souvent cette funeste perspective. Tout au mieux, appréhende-t-on les circonstances de la mort entre les lignes pudiques des annonces mortuaires: «...A lutté avec courage contre une terrible maladie...». Les cicatrices de nos propres deuils sont, quant à elles, enfouies au plus profond de nos intimités. Alors, braquer les projecteurs sur ceux qui vont mourir, ou pire encore, sur ceux qui vont faire mourir, est une initiative cinématographique qui pourrait sembler provocatrice. Tout le talent de Melgar est d'esquiver ce piège du sensationnel dans lequel se complaît généralement la grand-messe télévisuelle. Parce qu'il a su s'immerger le temps nécessaire pour comprendre la démarche des bénévoles d'Exit, le réalisateur leur témoigne son plus bel hommage. Pas d'effets inutiles, pas une note de musique pathétique ou de commentaire lénifiant. La caméra précède notre questionnement. Elle s'invite dans l'intime relation du malade et de l'accompagnant: de leur première prise de contact, à l'instant ultime de l'au revoir pour ce «grand voyage», tant désiré et minutieusement préparé.

Dimension éthique en pleine mutation

«Exit» n'est pas un publi-reportage au bénéfice de l'association éponyme. Le film ne prend pas position, ne crée pas le débat. Il témoigne, documente. Il est l'essence même du documentaire réaliste à l'opposé du documentaire fiction très à la mode actuellement. Il évoque sans détour les

appréhensions de bénévoles nouvellement recrutés et qui s'interrogent sur leurs forces devant cet acte généreux et désintéressé qu'ils se sont engagés à accomplir. Pourquoi font-ils cela? Qui d'entre nous serait capable d'assumer un tel geste? Pas le corps médical, soumis au serment d'Hippocrate qui commande que «jamais je ne remettrai le poison, même si on me le demande...». Encore moins le religieux, qui affirme que «par solidarité avec le Christ dans la mort (...) l'euthanasie directe, même dans le but de supprimer la douleur, au nom de la compassion, ou si le patient le réclame, est un acte meurtrier, toujours à proscrire et à exclure».

Et pourtant, les plus de dix mille sociétaires romands d'Exit (cinquante-deux mille en Suisse alémanique) sont réunis, avec conviction, autour de l'idée du refus de la souffrance inutile. Ils s'engagent, pour la plupart d'entre eux, avant même d'être malades, dans une réflexion personnelle qui inspire finalement autant de respect que la doctrine inspirée par la hiérarchie épiscopale. Et le législateur ne s'y trompe pas, puisqu'à la demande de la Chambre haute du Parlement fédéral, un groupe de travail composé d'experts en matière d'éthique a conclu qu'il «paraît problématique de poursuivre et d'infliger une peine à celui qui, en soulageant autrui d'une vie qui n'est plus que souffrance inutile, commet un acte de compassion humaine». C'est la raison du maintien des dispositions de l'article 115 du Code Pénal qui ne punit l'assistance au suicide que si celle-ci répond à un mobile égoïste. Cette disposition fait que la Suisse est le seul pays au monde à permettre en toute légalité le suicide assisté.

Fernand Melgar s'est défendu d'avoir réalisé un film sur la mort. Au contraire, c'est de la vie dont il est question. Une vie terrestre qui se doit de s'achever dignement, loin de préceptes culturels ou mystiques ritualisant la fatalité de la souffrance. La vie aussi, de celles et ceux qui osent, avec humilité et détermination, libérer les corps et les esprits meurtris par la maladie. L'acte de donner la mort, même dans un profond esprit de compassion, exige beaucoup d'énergie et une grande résistance émotionnelle. Gageons que le film de Fernand Melgar saura procurer du courage à ces accompagnants vers une mort digne et susciter de nouvelles vocations. ■

François CHEVALIER

«Exit, le droit de mourir», réalisé par Fernand Melgar, co-production: Les Productions JMH et Climage, Suisse, 2005, 80 min.





© Vivian Olmi / STRATES

La mort confronte les sociaux à l'échec

Les travailleurs sociaux œuvrent pour la vie en accompagnant des personnes vers une amélioration de leur quotidien. Le décès soudain d'un usager vient casser ce projet. Il représente un échec pour le travail social. Echec d'autant plus lourd à porter, qu'il est irrémédiable...

Certes, face à un décès, le professionnel, assistant, éducateur, infirmier à domicile, n'a en général aucune responsabilité directe – ou même indirecte: il ne peut assumer la décision intime que représente le suicide d'un usager; il ne peut contrôler les agissements d'une personne toxicomane; il ne peut empêcher le comportement à risque d'un adolescent, qui à force de taquiner les limites, meurt accidentellement. «On se repasse le film des événements. Qu'est-ce qu'on aurait pu mieux faire?», se demandent les professionnels après une disparition brutale. C'est le mythe de l'irréprochabilité qui est sondé, parfois jusqu'à la nausée.

Face à ces sentiments d'échec et de culpabilité, qui peuvent être suscités par le décès d'une personne connue et accompagnée de plus ou moins longue date, s'ajoute la confrontation à la mort elle-même. Elle entraîne les humains dans des zones

sombres, là où se niche la plus grande peur qui soit: celle provoquée par l'idée de notre finitude. On voit bien à quel point les professionnels peuvent donc se trouver sur la corde raide. La mort les assaille et parfois les traumatise. Certaines confrontations sont difficiles.

Que dire face à des parents qui vous accusent de la mort de leur fils? Comment gérer les bouffées de culpabilité suscitées par un tel décès? Faut-il participer aux obsèques d'un usager? Et sinon, comment faire le deuil de cette personne appréciée? Enfin, plus prosaïquement, comment organiser l'administration de la mort? Car, comme nous l'a dit une assistante sociale, le décès d'un usager dont la vie a été chaotique risque de déboucher sur des «funérailles» chaotiques! Quand personne n'est là pour s'occuper du décès... Quand le dernier porteur du lien social n'est autre que le travailleur social... Ces réflexions militent pour une sensibilisation et une formation des travailleurs sociaux à la question de la mort et du deuil, de façon préventive. Cela viendrait améliorer leur bagage. ■

Stéphane Herzog

Retrouvez la bibliographie du dossier sous www.reperesocial.ch

sommaire

Le déni de la mort reste vivace	6-8
Asile: mourir loin de chez soi	9-10
Trois professionnels témoignent	11-13
Comment les jeunes font leurs adieux	14

La mort fait partie du travail social mais son déni reste vivace

Choc, culpabilité, démarches matérielles dans l'urgence, confrontation avec les familles : peu de choses préparent les travailleurs sociaux au traumatisme de la mort d'un usager. Un manque à combler.

La mort d'un usager dans le travail social peut être un événement particulièrement traumatisant, car le professionnel est souvent amené à soutenir un double deuil : celui des endeuillés – les parents d'un usager par exemple –, et le sien propre. Escamoter ce processus, c'est prendre le risque de l'épuisement professionnel : une situation que les spécialistes de la mort nomment «deuil problématique». Or justement, le deuil n'est plus aujourd'hui un geste qui va de soi. Il se déroule dans un environnement sociétal où les rituels religieux, familiaux et communautaires ont disparu, ou perdu une partie de leur place.

«Dans la société occidentale contemporaine, la mort est maltraitée, elle est occultée, (...) l'angoisse de la mort et du deuil est refoulée (...). Le traumatisme lié à la perte d'un être cher n'a plus de place dans nos vies. Il convient pourtant de reconnaître la douleur de l'endeuillé, la déchirure que la mort et le deuil entraînent, et lui redonner sa juste place.» C'est l'un des beaux passages du travail de diplôme d'Anne-Marie Zoller, éducatrice spécialisée à Genève, qui a consacré en 2004 sa thèse à la gestion du deuil dans le travail social¹.

Construite à partir des témoignages de travailleurs sociaux «ayant connu le décès d'un usager» dans le cadre de leur travail avec des jeunes en difficulté ou avec handicap, cette recherche est un plaidoyer. Il vise à introduire la mort et le deuil au sein des réflexions et des pratiques du travail social. L'éducatrice souligne l'existence d'une contradiction importante au sein de l'univers de la relation d'aide : la mort est présente partout, mais la pensée de la mort est absente. En effet, les professionnels du social sont engagés auprès de populations à risque. Les décès, notamment les suicides, font partie de leur univers. Il y a des «morts terribles», nous a dit une ancienne assistante sociale en psychiatrie. Par ailleurs, les personnes qui oeuvrent dans des domaines tels que l'abus de substances, ou de l'adolescence en crise, sont confrontés à des personnes qui flirtent sans cesse avec la mort.

Pourtant, la question de la mort est peu ou prou absente dans le travail social, en termes de

réflexion, de formation, ou de sensibilisation. Les protocoles d'action en cas de décès sont rares (voir ci-contre). Les outils spécifiques en matière de prévention, absents. C'est contre ce déni de la mort que s'élève l'éducatrice genevoise.

Improviser face à la mort

Néanmoins, et c'est réjouissant, les professionnels des métiers de l'humain ne sont pas démunis face à des décès d'usagers, même s'ils réagissent au coup par coup, révèle Anne-Marie Zoller. L'usage de la parole, la communication des émotions, appartient à la panoplie pratique et théorique des travailleurs sociaux. En cas de coup dur, ils savent – dans la plupart des cas – où demander de l'aide : qui à un collègue, qui à son groupe de travail, qui à son supérieur hiérarchique. Ces derniers connaissent également le réseau d'aide et n'hésitent pas à demander, pour eux et leur équipe, l'appui d'un superviseur auprès de structures spécialisées comme le centre LAVI par exemple.

Il n'empêche, les travailleurs sociaux qui sont les plus «exposés» à la mort pourraient bénéficier d'une préparation à cet événement, défend Anne-Marie Zoller. Et de rappeler au passage le refus d'une demi-douzaine d'institutions genevoises de participer à son travail. Soit parce que leurs responsables ne se sentaient «pas concernés par le sujet», soit parce que des décès récents avaient endeuillé les travailleurs sociaux, et que «tout cela était trop douloureux à ce moment».

Sur le terrain, les intuitions de cette jeune éducatrice se révèlent fondées, dans le sens où les professionnels sont effectivement amenés à faire face à des situations de décès en improvisant et en se fiant à leurs valeurs, dans des cas où la charge de culpabilité et de colère peut être grande. C'est ce que raconte Annick Campart, éducatrice depuis 15 ans au Toulourenc, une institution genevoise qui propose des séjours de 12 à 18 mois à des personnes toxico-dépendantes.

Il y a peu, elle a été confrontée au décès d'un ancien résident. «Il avait terminé son séjour en laissant en suspens certaines questions. Je le poussais à avancer, mais peu avant sa mort, j'avais fini par lâcher cette idée. Il est venu ici un jour en fin de

semaine. Le soir, il a fait une overdose. Je l'ai appris le lundi en arrivant au travail. On m'a dit que L. était mort. Que la famille de ce jeune était là. C'était la première fois que j'étais confrontée directement au décès d'un résident. J'ai souhaité partir...»

Pour Françoise Julier-Costes, ancienne assistante sociale en psychiatrie à Genève, aujourd'hui psychologue, «ce n'est pas parce que les gens sont morts que le travail social est fini». En effet, si certains travailleurs sociaux préfèrent marquer une différence nette entre travail et vie privée, la mort vient brouiller toutes les frontières. Car qui n'a pas connu la mort d'un proche ne peut connaître les gestes à réaliser. «La mort d'un usager peut être aussi chaotique que sa vie. Personne ne sait comment faire. Il faut inventer», dit cette professionnelle, qui s'occupe aussi de supervision.

Il faut faire face parfois à une certaine solitude dans le travail social et dans le deuil, comme souffle une assistante sociale genevoise, qui s'est sentie «souvent démunie face à des décès (et qui ne connaissait) rien des questions pratiques liées à l'enterrement». Elle estime que la maladie ou la mort d'un client «sont des choses lourdes dont on parle peu et qui ne sont pas prises en compte dans la charge de travail.»

Il faut dans certains cas rencontrer une famille aux abois, en colère; encaisser des déluges de questions; recevoir des reproches, des menaces, accepter d'être le mauvais objet, «et ensuite, retourner vers l'équipe, ses collègues, pour évoquer ces moments difficiles et s'occuper de soi-même», confie Alain Bolle, directeur de la Maison de l'Ancre, à Genève, où une tentative de suicide a bouleversé toute la maison, il y a un an.

L'adieu escamoté

Annick Campart a vécu tout cela en accéléré. «Pour faire face au père et à la mère de L., venus d'un autre canton dès l'annonce de la mort de leur fils, j'ai demandé l'appui d'un collègue (voir son témoignage en page 11). J'ai placé mes émotions de côté, pour me mettre à leur service. Ils étaient déboussolés. Je me suis découvert des compétences que j'ignorais.» Ainsi la mort déclenche une avalanche de questions matérielles à régler, dont le travailleur social n'a pas forcément idée. C'est dans ces conditions qu'il doit aussi rapidement décider des limites qu'il désire fixer à son action.

«Nous avons dû tout régler rapidement: l'appartement de L., ses meubles, ses affaires, les habits, la cérémonie, le corps, la levée des scellés. Rien de tout ça n'était inscrit dans mon cahier des charges! Le lendemain, le corps a été exposé. Je suis allée le voir, avec d'autres résidents. Puis il y a eu la crémation».

Le temps du deuil est souvent court. Il arrive régulièrement que les sociaux n'aient accès à aucune sorte de cérémonie. La même assistante sociale genevoise, confrontée à la mort d'une cliente à l'hôpital, le dit: «Je ne connaissais rien des questions pratiques liées à l'enterrement. Il fallait faire vite, au milieu de tout le reste du travail (...). Finalement, c'est auprès des pompes funèbres de la Ville de Genève que j'ai trouvé toutes les informations nécessaires». Françoise Julier-Costes souligne «les compétences de cet organisme public, qui propose une guidance funéraire et assure les funérailles de personnes mortes dans la solitude, ce qui fait aussi qu'on ne reste pas indigent une fois



© Rebecca Pittet

mort.» Il y a beaucoup de tristesse, quand un usager apprécié s'en va, après parfois des années de travail avec lui. Et il reste beaucoup de questions sans réponses. «Pourquoi décident-ils de partir quand je suis absente?», se demande encore cette assistante sociale, qui a vu la disparition de plusieurs de ses clients alors qu'elle se trouvait en vacances.

Au Toulourenc, une semaine après la mort de L., le directeur de l'établissement a amené des roses en réunion: une pour chaque collaboratrice. «J'ai pleuré une demi-heure, car là, on pensait à moi, à ma tristesse. Mais tout cela est allé trop vite. J'aurais eu besoin de faire mon deuil durant une semaine entière.»

Passer de la culpabilité à la responsabilité

Après le choc, vient le temps des questions. Cela a trait à ce qu'Anne-Marie Zoller nomme «l'irréprochabilité». Annick Campart: «Est-ce qu'on aurait dû à l'époque arrêter le séjour de ce jeune, puisqu'il refusait d'avancer sur des questions importantes? Il n'y pas de réponse formelle à cette question».

Alain Bolle connaît ce processus, qu'il a traversé après le suicide d'une pensionnaire. «Nous nous sommes repassés le film des événements plusieurs

fois. Le mari de cette femme qui s'est suicidée nous a accusés de ne pas l'avoir assez sollicité. Mais avec des adultes, on n'impose pas les choses et cette usagère n'était pas d'accord avec cette demande.» Ces questions sont le lot de tous les travailleurs sociaux et il s'agit «de passer de la culpabilité à la responsabilité», dit l'éducatrice du Toulourenc. Ce qu'exprime bien un assistant social du même canton. Lui, a appris le suicide d'un client après que son dossier eut été transféré à un collègue. «Durant le temps où je suivais ce jeune, rien ne laissait supposer qu'il puisse se donner la mort. Si j'avais pu l'imaginer, j'aurais mis plus de choses en place pour son transfert. De mon côté, j'avais accompli mon travail: lui faire prendre conscience de sa situation et l'aider à accepter une démarche vers l'assurance invalidité.» La mère de ce jeune homme, très en colère, accuse l'institution de négligence. Ce professionnel décide alors de la recevoir et d'entendre ses griefs. «Je me suis senti à l'aise pour la recevoir car nous avons collaboré par le passé. J'ai écouté et entendu ce qu'elle avait à dire. J'ai reconnu mes limites et celles de l'institution, et

accepté ses critiques. J'ai aussi pris conscience que je n'étais pas dans l'erreur et que je pouvais accepter que son fils soit décédé. Finalement, elle a pu vivre son deuil, en abandonnant la rancune qu'elle nourrissait vis-à-vis de l'institution. Je crois qu'elle a compris, à travers mon témoignage, que ni elle ni nous n'avions reçu de signes qui auraient permis de prévoir ce suicide. Elle s'est probablement sentie moins coupable», conclut ce travailleur social.

L'autre effet d'un décès est qu'il participe à replonger les professionnels au cœur de leurs valeurs et de leurs motivations. Ils s'interrogent alors sur leur propre vie et sur les rapports qui existent entre celle-ci et leur engagement professionnel. C'est une faculté d'introspection et de distanciation sur laquelle insistent les écoles suisses du travail social. «J'ai pensé à ma propre famille, dit Annick Campart, et je me suis demandé pourquoi je travaillais avec une population qui est si proche de la mort alors que moi je suis ancrée dans la vie?» ■

Stéphane HERZOG

1) «Gestion du deuil dans le travail social. Suite au décès d'un usager, quel soutien pour les travailleurs sociaux?», Anne-Marie Zoller, Ecole supérieure de travail social, Genève, 2004.

En savoir plus: voir également le travail de diplôme de Sandrine Grether et Sylvie Trincherio, «Et s'il était mortel? Pratiques et représentations de travailleurs sociaux face à la mort», Genève, IES, 1993.

On peut consulter utilement la revue québécoise *Frontières*, consacrée exclusivement aux questions liées à la mort et au deuil. Les travaux du médecin Elisabeth Kübler-Ross sont incontournables si l'on s'intéresse au sujet.

Un protocole pour le deuil

Faut-il offrir des outils aux travailleurs sociaux pour les aider à traverser les événements en série déclenchés par la mort d'un usager? Les institutions qui oeuvrent auprès de populations à risque devraient-elles offrir spontanément à leurs employés une sensibilisation à la mort? Poser la question, c'est apparemment y répondre. Mais en cette matière, les lignes de partage entre les missions du travail social, celles de l'institution, et l'éthique des professionnels, sont difficiles à tracer.

«C'est presque normal qu'il n'y ait pas de réponse institutionnelle, réglementée à ce sujet, car la mort dépasse tout», estime Gérard Thévoz, éducateur spécialisé en addiction.

Certains professionnels refusent par exemple de travailler auprès d'usagers hors des heures de travail. Dans le cas d'un décès, on voit bien que l'institution ne peut pas imposer une cérémonie, par exemple. «Chacun est renvoyé à sa position intime. Et chacun hérite des questions douloureuses posées en amont par l'usager en direction de sa famille, et que nous n'avons pas pu régler, comme le met en évidence le décès! On pourrait réfléchir autour de la notion d'échec: comment conceptualiser l'échec, car la mort de l'usager, c'est le rappel de la limite de l'action sociale. C'est l'impuissance au dernier point, où l'usager se dérobe et met à mal tout le cadre.»

Alain Bolle, à la Maison de l'Ancre, réagit à la question de l'utilité de la prévention en braquant le projecteur sur la partie claire du plateau. «Nous travaillons d'abord avec des vivants et nous investissons notre énergie pour défendre la vie.» Il reconnaît que le travail qui consisterait à aller regarder du côté de la mort est difficile à mener. «On n'a pas forcément envie de se pencher sur l'ombre. C'est aussi une démarche très personnelle».

La mort interroge les travailleurs sociaux sans ménagement: d'où justement peut-être l'utilité d'une sensibilisation préventive. C'est finalement au sein des professions du handicap que l'on trouve une réponse concrète à ces questions. A Genève, la Fondation Ensemble s'est en effet dotée d'un protocole complet sur le décès d'un usager*. Celui-ci règle sommairement mais de façon claire les questions légales immédiates qui se posent après la mort. Il traite aussi du soutien à l'équipe, des rapports avec la famille, et de toutes les questions relatives aux cérémonies. A la direction de l'Essarde, l'une des cinq institutions de cette fondation du bout du lac, Vincent Giroud, directeur, estime «qu'il faut pouvoir s'appuyer sur une procédure, car après une mort, l'émotion est à son comble et on risque d'oublier des choses ou de les faire à double, comme publier plusieurs faire-part, ce qui est arrivé ici!» Il souligne également l'utilité de montrer aux proches et aux collaborateurs «que l'institution est unie et impliquée tout autant que les personnes sur le terrain.»

Anne-Marie Zoller: «Un protocole est nécessaire dans une institution qui travaille avec des personnes à risque. Il ne s'agit pas de ritualiser ce qui est fait de façon intuitive par les gens, mais plutôt, d'offrir aux travailleurs sociaux la possibilité d'une cérémonie, afin de permettre le deuil.» Car celui-ci est l'antidote des vivants confrontés à la disparition d'un être avec lequel on a tissé des liens. Il faut resocialiser la mort.

St.H.

*(consultable sur www.reperesocial.ch).

L'impossible deuil des familles exilées

Ils abandonnent tout pour aboutir sur une terre d'accueil qui leur interdit toute idée d'intégration.

Quand la mort survient, le deuil est une épreuve que la diaspora ne suffit pas à soulager. Récits.

« **I**l me restera toujours un sentiment d'inachevé». Seema Bruttin est assistante sociale à la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Elle évoque avec une perplexité teintée de fatalité les circonstances d'un décès qui a frappé une famille d'origine macédonienne dont elle s'occupe. La mère de famille est déjà gravement atteinte dans sa santé lorsqu'elle parvient, accompagnée de ses enfants et grâce à une procédure de regroupement familial, à rejoindre son mari, exilé en Suisse depuis plusieurs années. Le bonheur retrouvé de cette famille sera pourtant de courte durée, puisque la maman décède d'une brusque aggravation de son mal, peu de temps après son arrivée. Seema, en charge du dossier depuis peu, découvre que le père de famille, qui faisait office de traducteur pour les siens, avait considérablement minimisé la gravité de la maladie de sa femme. Les enfants ne comprennent pas pourquoi leur maman ne rentre plus à la maison et nient très longtemps la mort de celle-ci. L'assistante sociale ressent alors un fort sentiment d'impuissance et de frustration devant le destin de cette famille confrontée à autant d'injustices. Son aide concrète se révélera pourtant très utile. Elle organise des entretiens réguliers avec le père, dans le but de l'aider à trouver un travail. Elle l'épaule aussi dans les nombreux détails administratifs consécutifs au décès de sa femme. Ces démarches, simples à réaliser, seront très précieuses pour la famille. Celle-ci et son assistante sociale ont pu compter sur un autre soutien, et de taille, qui se manifeste pratiquement chaque fois que la mort survient : celui de la communauté ethnique. Très souvent, ce sont les compatriotes requérants d'asile, réfugiés statutaires ou Suisses naturalisés qui assistent les familles meurtries, prennent en charge les cérémonies funéraires, ou organisent le rapatriement des corps au pays.

Hussein*, vieil homme malade, requérant d'asile d'origine somalienne, est victime d'addiction à l'alcool. Lors de ses séjours réguliers dans les hôpitaux et en maison de convalescence, il n'a depuis plusieurs années pratiquement plus d'autres visites que celles de ses assistants sociaux. Bien que discrète, la nouvelle de sa mort n'est pourtant pas passée inaperçue. Un lointain cousin, établi en Suisse alémanique, s'est aussitôt porté volontaire pour s'occuper des dispositions mortuaires. Avec l'aide d'une partie de la communauté somalienne, il a organisé la cérémonie funèbre à la mémoire de ce parent éloigné, dans le respect de la tradition. Sa

tombe a ainsi trouvé une place digne, au cœur du cimetière lausannois de Montoie.

Mourir dans l'indifférence

Il n'en est malheureusement pas toujours de même. Christophe Berdoz, collègue de Seema Bruttin, se souvient de ce jeune ressortissant d'un pays de l'Est, retrouvé mort sous l'un des ponts de la capitale vaudoise. Agron* a-t-il mis fin à ses jours ou a-t-il été victime d'un règlement de comptes ? Une rapide autopsie, un rapport de police laconique, constitueront les dernières traces laissées par le jeune migrant. L'administration cantonale ayant communiqué le décès auprès de la représentation diplomatique de son probable pays d'origine, la mémoire d'Agron ira se perdre dans l'anonymat du Jardin du souvenir.

Maliq Sopa, également assistant social à la FAREAS, met à son tour en évidence l'importance de l'implication des différentes communautés ethniques au moment de la mort de l'un des leurs. Une famille originaire de la Corne de l'Afrique a par exemple renoncé à tout soutien au moment de l'inhumation. Elle a tenu à en organiser les moindres détails selon les règles et dispositions coutumières. Il n'est pas rare que les familles renoncent au forfait d'inhumation. Le canton de Vaud verse un montant de Fr. 1'300.- au maximum, financé par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS). Souvent sans le sou, les proches des personnes décédées préfèrent pourtant prendre en



Entre Ghardaïa et El Goléa, Algérie.

© Thierry Fumeu / STRATES

Parfois le travail tient davantage de la médiation culturelle que du soutien moral

charge tous les frais et ainsi organiser les détails funéraires selon leurs propres dispositions. C'est notamment le cas quand il s'agit de rapatrier la dépouille mortelle, démarche qui engendre des dépenses importantes. Dans ce dernier cas, l'assistant social, disponible auprès de cette famille africaine, est finalement très peu intervenu durant les quelques jours qui ont suivi le décès. « Mais par la suite, certaines dispositions légales sont difficilement comprises et acceptées par les requérants » témoigne Maliq Sopa. Les problèmes administratifs les plus délicats consistent à faire accepter certaines dispositions. Celle par exemple de la responsabilité des héritiers face au remboursement des dettes contractées par le disparu. Dans ce cas, le travail de l'assistant social tient davantage de la médiation culturelle que du soutien moral et spirituel. L'un n'empêchant bien entendu pas l'autre.

Tous les contextes de séparation par la mort d'un proche sont traumatisants, qu'ils soient vécus en exil ou dans le cours normal de l'existence. Le deuil est une souffrance aiguë. Qui se risquerait à établir une gradation objective de la douleur devant la mort ? Il n'empêche. Eloignés de leurs attaches culturelles, blessés parfois très profondément par les traumatismes qui ont provoqué leurs exils, les requérants d'asile touchés par la mort d'un parent ou d'un intime ne peuvent, malgré eux, que mettre leur deuil entre parenthèses. Le maigre sentiment de sécurité matérielle que procure le pays d'accueil est très vite dépassé par l'angoisse permanente d'une menace de renvoi. Très peu de candidats à l'asile parviennent à envisager leur avenir si la réponse des autorités à leur demande de protection s'avère négative. Comment imaginer vivre les

étapes du deuil jusqu'à son soulagement, alors que le cheminement du demandeur d'asile, en mal de statut social, ne le conduit que vers un improbable destin ?

Souvent peu au fait des traditions culturelles des migrants face à la mort, les travailleurs sociaux ne se sentent que d'autant plus démunis. L'anthropologue Sylvain Froidevaux, dans une étude sur la problématique de la mort auprès du personnel humanitaire**, tient des propos parfaitement assimilables, par analogie, au personnel social : « La mort est une réalité incontournable. Elle est en quelque sorte liée à la fonction, (...) elle suppose un certain regard, un discours, une manière de l'appréhender, de la gérer, qui varient considérablement suivant les conceptions religieuses ou philosophiques auxquelles il est fait référence. Le déclenchement du processus de deuil suppose donc une confiance réciproque entre le personnel humanitaire et les familles des victimes, une reconnaissance nécessitant dialogue et coopération avec les associations qui les représentent ».

Une référence utile au travailleur social pour valoriser sa faculté à jouer un rôle concret auprès des familles et à constituer une ressource indispensable aux membres de la communauté du défunt dans l'accomplissement des rituels funéraires. ■

François CHEVALIER

* Noms fictifs

** Processus de deuil et commémorations – Etude, rapport et recommandations, CICR, Genève, juillet 2002

Témoignage :

«L'institution doit se poser la question de la mort»

Gérald Thévoz est éducateur spécialisé et licencié en théologie. Il évoque le travail du deuil lors de décès d'usagers au sein de l'association genevoise d'aide aux personnes toxicomanes Argos, où il œuvre depuis plus de 16 ans.

« **L**a réalité de la mort et son cortège de questions fait partie à part entière de mon travail. Je la croise tous les jours à travers la quête paradoxale des personnes que j'accompagne et qui luttent pour trouver un sens à leur vie. Parfois, cette manière d'apprivoiser la vie échoue.

La mort d'un résident c'est avant tout celle d'une personne qui n'a pas réussi à trouver les réponses aux questions qui le taraudaient. Cette réalité me plonge dans un flot d'interrogations, d'émotions, qu'il me faut affronter. Comment réagir? Avec quels moyens? Jusqu'où aller? Tout d'abord, reconnaître, puis accepter toutes les émotions et les pensées que cette situation me fait vivre. Affronter le pourquoi? Et le pourquoi maintenant? Ainsi qu'une forme de sidération, qui immobilise. Passé le choc, sentir monter en moi ma colère et ma révolte face à cette révérence inattendue. Tout cela me déprime: à quoi bon continuer, si c'est pour que les choses finissent ainsi? Tristesse. L'acceptation viendra plus tard. Impossible de faire l'économie du douloureux chemin que se fraye en moi la perte d'une personne auprès de qui j'ai cheminé un temps.

Ainsi, face à la mort d'un résident ou d'un ex-résident, c'est toute la question du sens de mon travail qui me revient en plein visage. L'irruption de la mort fait imploser le cadre de la relation d'aide, cette relation qui nous mobilise parfois jusque dans les parties les plus secrètes de nous-mêmes. La personne qui meurt crée un vide et il nous faut absorber le choc de sa disparition.

Je ne m'habitue pas à la mort et pourtant j'ai appris à vivre avec le manque qu'elle laisse en moi. L'absence n'est pas synonyme d'oubli. J'ai dû chercher de quelle manière je pouvais vivre cette perte et aider d'autres à la vivre. Mon enracinement spirituel et les réflexions qui l'accompagnent m'ont aidé à traverser ces moments délicats. Ma formation théologique, associée à ma pratique éducative et socio-thérapeutique, sont des ressources inestimables.

Paradoxalement, alors que ces événements dramatiques surgissaient dans la vie de proches d'usagers, je ne me suis pas posé beaucoup de questions: je devais être là pour eux. J'avais été présent pour leur enfant, je ne pouvais pas me défausser alors que la question avec laquelle les parents nous avaient laissés – qu'avons-nous fait de faux? – leur revenait en plein cœur, plus violente encore. J'en héritais à mon tour: où nous sommes-nous trompés?

La mort d'un usager est un échec pour les professionnels qui ont pour mission de lui redonner accès à son désir de vivre, au courage de trouver les réponses qui le conduiront vers lui-même. Recevoir, assumer cette question radicale fait partie intégrante de mon engagement professionnel et de mon enracinement existentiel. De son côté, l'institution doit se poser la question de savoir de quelle manière y faire face.

La réponse du cœur

Dans les différentes situations que j'ai rencontrées, j'ai simplement proposé aux parents ma disponibilité pour les accompagner et les soutenir face aux démarches administratives (pompes funèbres, enterrement, etc.). S'ils le souhaitaient, je leur ai apporté un réconfort affectif et spirituel. Je me suis proposé de les aider à formuler leurs besoins, et j'ai osé être là où je pensais qu'ils pouvaient avoir besoin de moi. Face à la mort nous sommes d'abord désemparés, puis dépouillés de toutes réponses, hormis celles qui viennent de notre cœur. Mon aide, je l'ai trouvée du côté des Evangiles, des poètes, des philosophes, mais aussi, à travers une réflexion constante sur le sens de mon travail. C'est d'ailleurs suite à la mort de trois résidents que nous avons engagés, dès 1990, un travail de supervision et de réflexion au sujet de la perte, de son impact sur nous-mêmes et sur nos liens avec les résidents. Comment intégrons-nous dans nos pratiques individuelles et collectives, la violence de la mort de nos bénéficiaires? Je me souviens qu'à la suite du décès d'un jeune homme, alors que sa famille ne souhaitait rien faire, sinon dans la plus stricte intimité, nous étions face à notre propre travail de deuil. Nous avons alors imaginé un petit moment en sa mémoire, où ceux qui l'avaient bien connu se sont retrouvés pour partager leurs souvenirs et lui dire au revoir. Moment plein d'émotions, qui nous a permis de nous séparer d'un compagnon de route trop tôt disparu.

Quels sont nos rituels, comment utiliser ceux qui existent, que pouvons-nous inventer? La réponse passe par l'élaboration, puis par l'acceptation, de tout ce que la mort provoque en nous, autour de nous. Cependant, une réflexion sur les enjeux de la place de la mort, comme de l'impact de la mort de nos usagers au sein de nos pratiques professionnelles, doit être élaborée. Particulièrement au moment où notre société en manque de sacré, se cherche de nouveaux points de repères». ■

G.T.



© Gettyimages

Témoignage :

«Ces voyages intérieurs auxquels m'ont conviée les deuils m'ont appris à ne pas donner de visage à ce qui ne se connaît pas»

Dominique-Anne Badin a été animatrice en gérontologie, à Genève. Elle évoque avec poésie ses souvenirs et l'art du lâcher prise face à la mort.

«**L'**animateur en gérontologie ou tout autre intervenant en établissement médico-social, face à la mort, est face au défi de déposer enfin, et – en fin de toute technique, de savoir-faire, de faire savoir et de savoir-être –, le cher bouclier tout puissant, orné de ses savoirs ... Les représentations millénaires et les conditionnements mentaux auxquels nous sommes assignés face au mot mort, sont autant d'icônes à refondre à l'athanor (le fourneau des alchimistes: ndlr) de l'expérience vécue, au temps inconnu de nous ... Plus proche de mon expérience professionnelle,

des résidents en EMS furent de grands enseignants, des agents de dé-conditionnement aux visages de la mort ... Une posture de dénuement extrême face au grand mystère de cet(te) inconnu(e) leur permirent, peut-être, au dernier souffle de se ré-appropriier l'amour d'un(e) inconnu(e) d'eux-mêmes ...

C'est donc au-delà des qualités humaines et des compétences professionnelles dictées par un cadre précis et professionnellement correct, que je découvre un appel autre, qui soudain vous visite, imprègne et se laisse toucher du centre du cœur, effleure et se laisse caresser du bout des doigts, illumine et se laisse éclairer du fond des yeux ...

Ensemble, plongés dans cet inconnu de soi et de l'autre, tutoyant le vide et son vertige, s'invite au cœur de mon métier et de celui d'être résident en EMS, au centre de nos présences partagées, l'évocation de la grande inconnue, la grande Muette...

De cette mystérieuse rencontre au centre d'une relation à l'intense humilité déposée, de cette intime visite, un cadeau à la densité palpable s'offre à soi et à l'autre, dans une *comme-union*.

La magie réside dans la traversée d'un miroir: il n'y a plus ni projection, ni attente, ni don, ni vouloir ou savoir, aucune forme d'emprise sur soi, sur l'autre, sur quoi que ce soit.

Abandon mutuel

C'est au cœur de ce lâcher-prise que pulse une réalité transcendante, cadeau muet ...

Cet autre que la mort invoque, est-ce donc bien cette Mort construite, cette grande Faucheuse, cette Dame de la nuit, cette Avaleuse d'Ombres, cette Travestie des hommes? Cette mort-là, n'est-elle pas, en soi, une imposture?

Cette autre, cette mort-inconnue, n'est-elle pas plutôt, dans un abandon mutuel, dans un bas les masques, créatrice d'une *un-posture* dans un *inconnu*?

Les voyages intérieurs auxquels m'ont conviée les pertes, deuils multiples et les morts de ma famille ou des résidents en EMS, ces traversées d'actes de vie, m'ont appris à ne pas donner de visage ou de nom à ce qui ne se laisse pas connaître intimement... Au théâtre de la vie, se jouent des drames dont le but ultime est un accomplissement... inconnu; nos masques nous renvoient toutes sortes de jeux drôles et de rôles transitoires et illusoire, tournant sur eux-mêmes... bugués.

Se démasquer à soi et à l'autre, livrer sa vulnérabilité, rendre ses armes de toute-puissance, de tout-désir, de toute-connaissance, n'est-ce pas entrer en résonance de l'inconnu pour en comprendre déjà une clé? N'est-ce pas entrer dans le mouvement d'en pousser la porte et marcher humblement sur le sentier d'une *trans-formation*, d'une *une vie autre*? C'est l'enseignement que j'ai reçu des aînés, des vieux, des *vies... eux...!*

C'est ce que je garde de nos adieux et derniers baisers...

Derrière ce voile de l'absence et dans l'infinie tendresse d'une voix à jamais tue, j'ai souvent entendu: Ce souffle chaud qui m'embrasse, cette froidure qui m'étreint, c'est le courant de l'*AMOR*... c'est mon avis...

Voilà pourquoi, j'ai aimé le travail en EMS. ■

D.-A.B.

Témoignage :

«Comment vivre la mort dans une profession qui se donne la vie pour objectif?»

Françoise Bardet a travaillé pendant 31 ans comme infirmière à domicile. Elle raconte son engagement auprès des mourants.

« **A** lors que j'avais 10 ans, ma grand-mère, gravement atteinte dans sa santé et sachant sa mort prochaine, m'a préparée à cette séparation, m'expliquant, entre autres, que la mort peut être une délivrance et un cadeau. Quelques mois plus tard, atteinte d'une méningite et considérée comme perdue, donnant l'impression d'être dans le coma mais entendant tout, j'ai appris ma mort probable et n'ai ressenti aucune crainte. C'est certainement à travers ces deux événements que la mort m'est devenue familière et que je l'ai acceptée comme faisant partie de la vie de tout être humain. Ce n'est pas elle qui a déterminé mon choix professionnel, mais mon métier allait bien vite me montrer qu'elle serait une compagne incontournable.

Alors, comment vivre la mort dans une profession qui se dit avoir comme vocation première de guérir?

Est-ce que cet événement peut être perçu différemment d'un cas à l'autre? Je pense que oui. Mon émotion n'est pas la même face à une mort violente, une mort lente, une mort avec ou sans souffrance physique et morale, une mort solitaire ou accompagnée. Mon émotion n'est pas la même à la mort accidentelle d'un enfant ou face à l'agonie paisible d'un nonagénaire serein. Jeune infirmière, j'avais besoin d'action. Il me fallait faire quelque chose. Le geste thérapeutique masquait mon impuissance. Petit à petit, ma fébrilité m'a quittée. Les soins étant assurés, j'offrais plus de présence et de compassion. Je devenais l'ultime confidente et me trouvais confrontée à d'autres réalités. Que dire à celui qui hurle sa détresse et se demande ce qu'il a bien pu faire à son Dieu pour mériter cela? Que dire à cette femme qui me confie un avortement clandestin et craint l'enfer? Comment réagir au mieux face à cet homme qui avoue un enfant illégitime et souhaite le revoir en me demandant de transmettre cette nouvelle à sa famille? Comment accompagner quelqu'un qui fait appel à Exit? Existe-t-il une réponse à ces questionnements? Sincèrement, non. Par le simple fait que tous les contextes de vie sont différents.

J'ai réagi à l'intuition, avec plus ou moins de retenue selon ma connaissance du contexte familial et prenant le risque de me tromper et d'assumer un faux-pas éventuel. Les travaux d'Elisabeth Kübler-Ross¹⁾ sont une référence extrêmement aidante. Elle a décrit différents stades par lesquels passe la

personne qui apprend sa fin: le refus, la colère, le marchandage, la dépression, l'acceptation. J'ai accompagné des dizaines de personnes jusqu'à la mort, la plupart d'entre elles à leur domicile. Si cela a été possible, c'est grâce à tout l'entourage: familles, voisins, proches, médecins, services sociaux (ceux de la Ligue contre le cancer, notamment), collègues des centres médico-sociaux, représentants de diverses communautés religieuses. Un accompagnement réussi est affaire de communauté et non exploit individuel, même si l'infirmière joue souvent un rôle de coordinatrice centrale. Durant toutes ces années, je n'ai jamais vécu deux rencontres pareilles ou deux décès comparables. Certains ont suscité un malaise profond: quand il y a eu une mort solitaire, une non gestion de la douleur, ou une forte culpabilité liée à la religion. J'ai toujours veillé à assurer le service après vente en offrant un suivi à celui ou celle qui survit. S'il n'est pas toujours facile de vivre, il peut être bien compliqué d'apprendre à survivre.

Pour pouvoir prendre soin des autres, j'ai pris soin de moi! Pour donner, j'ai pris!

En travaillant en soins généraux au sein d'une collectivité de tous âges, j'ai vibré d'une guérison, j'ai jubilé d'une naissance, j'ai joui d'une fête... Prise dans le cycle normal de la vie et de la mort, j'ai vécu l'équilibre. Et quand le déséquilibre guettait, une supervision, la nature, l'amitié ou la musique contribuait à ramener la sérénité nécessaire pour recommencer.

Accompagner des personnes en fin de vie fait encore partie de la vie. Des ressources personnelles et collectives sont indispensables. Aucune routine ne s'installe. Toute situation est unique, événementielle et laisse une petite blessure liée à la séparation.

Il n'y a pas une théorie, mais des théories. Pas une vérité, mais des vérités. C'est en acceptant la mort que l'on reçoit peut-être l'envie de faire quelque chose de sa vie.»

■
F.B.

1) Psychiatre d'origine suisse (1926 – 2004). Professeur de médecine du comportement à l'université de Virginie, elle a contribué à la naissance des soins palliatifs.

Aujourd'hui retraitée, Françoise Bardet vient de publier «Infirmière à domicile, une aventure au quotidien», Ed. Ouverture 2005.

Morts précoces et cérémonies sauvages

Face au décès d'un ami, d'une amie, les 18-25 ans développent des rituels parallèles, et répondent ainsi à un certain vide du sacré. C'est le sujet de doctorat d'un jeune sociologue franco-suisse, Martin Julier.

Limite ultime, la mort place les 18-25 ans devant l'inénarrable, l'innommable, et les poussent à réfléchir sur eux-mêmes, sur ce que représente pour eux la personne défunte et sur comment lui adresser un dernier hommage. Événement décisif, voire initiatique, il est aussi très déstabilisant car aucun « bagage funéraire » ne leur a été réellement transmis. En effet, la plupart des jeunes n'ont pas eu d'éducation religieuse. C'est elle qui généralement transmettait les gestes et autres rituels à respecter dans pareille situation. Enfin, il s'agit surtout de la perte d'un ami (non pas d'un parent), c'est-à-dire l'alter ego, celui qui est le même que nous.

Ainsi, en étudiant les réactions des 18-25 ans, leurs pratiques, leurs représentations de la mort et leurs histoires personnelles avec la disparition, il est possible de mieux comprendre cette catégorie que l'on appelle les « jeunes » et leurs différents besoins (d'expression et de reconnaissance). On peut également percevoir les prémisses des rituels funéraires à venir.

Créativité funéraire

Lors de cérémonies officielles pour le décès d'une personne jeune, c'est d'abord la présence massive des proches du même âge et l'intense émotion de tous les participants qui impressionnent¹⁾. Dans la plupart des rites actuels, les amis du défunt participent en passant de la musique, en lisant des textes et des poèmes, et combinent entre elles les différentes croyances religieuses (phénomènes de personnalisation des obsèques et de bricolage du religieux)²⁾.

À côté de ces célébrations officielles existent également des cérémonies sauvages³⁾, qui prennent place hors des institutions funéraires ou ecclésiastiques. Généralement effectuées en complément des rites officiels, ou alors au contraire en complète opposition, ces cérémonies réunissent uniquement les amis proches, autre part, et dans d'autres conditions que celles « imposées » par l'Église ou les pompes funèbres. Il s'agira de passer un week-end entier là où la personne aimait se recueillir, d'organiser une journée de fête ou un festival en sa mémoire, de manifester sa colère face à cette injustice, de danser et chanter autour d'un énorme feu, ou encore, d'aller boire, fumer, pleurer et rire au pied de la tombe du disparu.

Ces rites sauvages se vivent spontanément et la mort est appréhendée avec les « moyens du bord ».

Sans cadre institutionnel par définition, ces pratiques permettent tout ce qui ne l'est pas dans les cérémonies officielles : on peut crier sa colère, rire aux éclats avec ses amis, boire jusqu'à s'effondrer, chanter, manger pendant des heures, etc. De plus, ces pratiques sauvages sont à l'initiative de personnes jeunes sans réelle éducation religieuse et pour qui la mort n'était souvent qu'une chose abstraite. Cet âge est connu pour être celui de l'expérimentation⁴⁾, ce qui fait des 18-25 ans une population particulièrement intéressante quant à la créativité rituelle. Enfin, la tendance actuelle à se mettre en scène, à être visible aux yeux de tous peut être également un élément favorisant des initiatives et ces nouvelles formes d'expression du deuil.

Les personnes que j'ai pu interviewer dans le cadre de ma thèse relèvent une insuffisance des cérémonies officielles à signifier la perte de l'ami(e) et par conséquent une part de sens leur fait défaut. Tous ces rituels dits sauvages, hors cadre, seraient alors des tentatives de combler un manque de symboles institutionnalisés, ou reconnus, capables d'exprimer la perte d'un(e) ami(e) – et non pas seulement d'un parent –, et susceptibles de transmettre un ensemble d'affects communs au groupe des pairs⁵⁾. Les relations affectives hors du groupe lignager (la famille) prenant une place toujours plus grande, il est d'une certaine façon normal que les formes du rituel funéraire prennent en compte cette évolution des mœurs.

Célébrer la vie

Dans cette hypothèse, la cérémonie officielle puisqu'elle est publique, correspondrait à une certaine reconnaissance du deuil de la part du collectif – la société – mais ne serait pas suffisante. Non pas qu'elle puisse apporter plus, il s'agit en fait d'un besoin de reconnaissance bien spécifique, celui des pairs, dont la cérémonie sauvage serait l'expression. Ces deux types de célébrations ne s'opposent donc pas mais illustrent plutôt la tension actuelle à laquelle l'individu contemporain doit faire face, c'est-à-dire composer avec le groupe de ses parents et celui de ses pairs, ce dernier prenant une place de plus en plus grande dans ses choix et ses opinions⁶⁾. En cela les cérémonies sauvages sont des tentatives pour instaurer du lien, du sens autour de cette mort et affirmer avant toute chose l'« être ensemble ».

Martin JULIER

- 1) J'ai eu l'occasion d'observer plusieurs enterrements lors de mon travail de maîtrise : Pouvoir et négociation au cœur du rite funéraire. Etudes des Pompes Funèbres Officielles de la ville de Genève, 2003.
- 2) Hervieu-Léger Danièle, *Le pèlerin et le converti*, Flammarion, Paris, 1999, Jeffrey Denis, *Jouissance du sacré. Religion et postmodernité*, Armand Colin, Paris, 1998
- 3) Réf. Bastide Roger, *Le sacré sauvage*, Stock, Paris, 1997.
- 4) Galland Olivier, *Les jeunes, La Découverte*, Paris, 2002, Galland Olivier et Bernard Roudet (dir.), *Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans*, L'Harmattan, Paris, 2001
- 5) On peut parler ici, comme le fait D. Le Breton dans *Anthropologie du corps et de la modernité*, de « carence symbolique ».
- 6) Voir notamment Déchaux Jean Hugues, *Les familles face à la mort. Entre privatisation et resocialisation de la mort*, Le Bouscat, L'Esprit du temps, coll. « Psychologie », 1998

Des grands-parents immigrés retournent en classe pour raconter leur vie

Des retraités issus de l'immigration européenne travaillent leurs histoires d'origine et les racontent à des enfants de leur pays d'accueil. Récit d'une expérience menée à Neuchâtel.

Depuis que son mariage, en 1970 avec un Suisse, a fait d'elle une émigrée, Maddalena Perrenoud, 59 ans, d'origine italienne, est impliquée dans les problèmes de l'émigration. Ayant eu vent à Berne de retraités italiens qui écrivaient des histoires d'émigration pour les raconter aux enfants des écoles, elle a eu l'idée d'importer cette activité à Neuchâtel. Le projet, élaboré par la fondation *Formazione*¹⁾, part d'un double constat: avec le passage à la retraite, les personnes du troisième âge perdent souvent une grande partie de leurs contacts sociaux. Par ailleurs, les enfants et les jeunes d'origine étrangère établis en Suisse, n'ayant pas été immergés dans la culture et les traditions de leur pays d'origine, grandissent en étant doublement étrangers: par rapport à leur pays d'accueil et à celui de leur naissance. Il est donc nécessaire de connaître ses racines culturelles, car elles prennent une part importante dans le processus de découverte de sa propre identité.

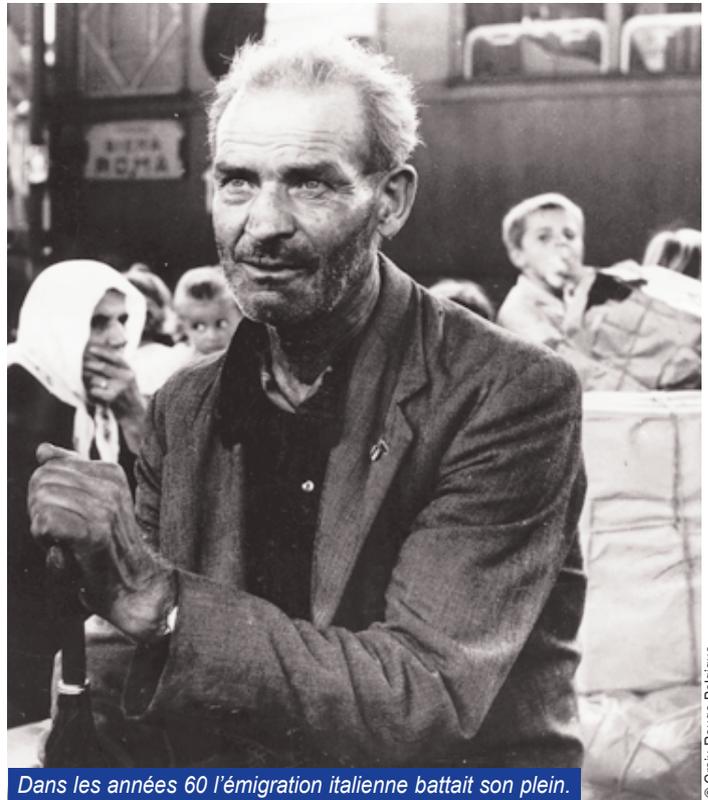
A Neuchâtel, Maddalena Perrenoud a intitulé le projet «Lorsqu'on fait un voyage...Pays, personnes et histoires. Les personnes du troisième âge entre tradition et innovation»²⁾. D'octobre 2003 à avril 2004, 14 personnes de 50 à 70 ans ont participé à un cours bi-hebdomadaire de deux heures. Elles venaient de tout le canton de Neuchâtel et étaient issues de diverses nationalités – Italie, Espagne, Portugal, France, Belgique – et de milieux professionnels divers: comptable, enseignant, ouvrier, infirmière ...

Afin de tisser la confiance entre les participants, l'animatrice leur a tout d'abord proposé de raconter l'histoire de leur émigration. «Cela a été une expérience magnifique, s'enthousiasme-t-elle. Chacun des participants portait en lui une richesse dont il n'était pas conscient. Dès que le premier a osé se lancer, tout le monde s'y est mis et a eu envie de partager son vécu.» Une grande solidarité est née; elle a permis à certains de traverser l'épreuve d'une grave maladie ou des difficultés financières. Maintenant que le cours est terminé, le groupe continue à se voir pour des sorties et des repas.

Se raconter c'est se guérir

Après cette première étape, qui a duré environ un mois, les récits ont été centrés sur les épisodes de l'enfance. «On est revenu à avant, décrit l'animatrice. Avant de venir en Suisse, avant d'être grand: quand la grand-mère racontait des histoires, quand on jouait, quand on allait ou pas, à l'école». Parmi ces narrations, les retraités ont choisi ce qu'ils voulaient transmettre aux enfants d'aujourd'hui. A la maison, ils ont mis par écrit ces histoires, dans leur langue d'origine. Rédiger a représenté un véritable défi pour plusieurs participants! Ils ont ensuite reçu un coup de main pour retravailler les textes en français. L'étape suivante a été l'apprentissage de l'ordinateur, que certains connaissaient déjà, mais d'autres pas du tout! Il a ensuite fallu passer au récit oral en choisissant la ou les histoires qui allaient être racontées.

Le groupe a été invité dans presque toutes les écoles du canton de Neuchâtel. Les enseignants ont repris les textes et le vécu de l'immigration pour créer une dynamique pédagogique. Cette expérience a



Dans les années 60 l'émigration italienne battait son plein.

© Croix-Rouge Belgique

Soulever le poids de la honte

Fernando, leader des immigrés de sa région, ne parvenait pas à écrire son récit. En fait il cherchait à protéger sa famille de la souffrance qu'il avait à dire et qu'il n'avait jamais révélée. Lorsqu'il avait 4 ans, son père avait été emprisonné sous le fascisme et son oncle, fusillé. Le père aurait pu demander la grâce de la Reine d'Italie, mais il a refusé de se renier. Il est mort en prison. Avec le recul de l'histoire, on regarde ces hommes comme des héros de la résistance. Mais à l'époque, le petit garçon qu'était Fernando et sa famille ont porté la honte de cette exclusion. Dans le groupe, cet homme a ouvert pour la première fois ce secret qu'il portait en lui. Il a été aidé par les autres à soulever le poids de sa douleur. Par la suite, il a raconté son histoire à d'autres et a même monté une exposition sur le fascisme. H.A.

ouvert pour les enfants des portes sur des mondes nouveaux. Ils ont découvert qu'on pouvait bien s'amuser en jouant avec des petits riens. Ils aussi ont pris conscience de leur origine. Les enfants ont été saisis par la force et l'authenticité des récits et les enseignants frappés par leur attention et leur concentration. Quant aux retraités, ils ont découvert l'importance de ce qu'ils avaient vécu, fait, réalisé. «Se raconter est facteur de guérison», conclut l'animatrice. ■

H.A.

1) *Formazione* est une branche de la fondation d'origine italienne ECAP (Actions formatives pour une intégration sociale et professionnelle des migrants), présente auprès des travailleurs émigrés latins en Europe.

2) Nathalie Benoit est la cheffe de ce projet pour toute la Suisse.

Formazione, Freiburgerstr., 139C, 3008 Berne. Tél. 031 381 81 33

Droits et devoirs des proches après la mort

Un décès déclenche des dispositions légales et administratives qui désorientent souvent les héritiers. Le point sur ce qu'il faut savoir pour assumer les conséquences d'une telle épreuve.

La personnalité commence avec la naissance accomplie de l'enfant vivant; elle finit par la mort. C'est ainsi que le code civil, article 31, définit le début et la fin de la personne. La preuve de la mort doit être apportée par celui, héritier ou créancier, qui veut faire valoir des droits. Ce sont les actes de l'état civil qui font la preuve de la naissance et de la mort (art. 33 al. 1 CC). La mort d'une personne ouvre sa succession. Les héritiers doivent alors prendre en charge l'ensevelissement du corps et s'occuper des biens du défunt. L'ensevelissement peut être entièrement organisé par le service des pompes funèbres, qui se fera rémunérer pour son service. Faute d'argent, l'inhumation a lieu au jardin du souvenir¹⁾. Certaines communes prennent en charge les frais d'inhumation de leurs résidents, voire offrent un service funéraire aux personnes démunies, sur demande de la famille et avec préavis des services sociaux ou enquête. Il convient de se renseigner auprès des mairies du domicile ou du lieu d'origine du défunt. En ce qui concerne la liquidation des biens du défunt, les héritiers qui constatent que la succession est insolvable peuvent décider de la répudier; cela leur évite de devoir payer les dettes de leur poche, mais les prive aussi de la possibilité d'hériter des biens. Ils disposent pour cela d'un délai de trois mois, en application de l'art. 567 al. 1 CC. Pendant ce temps, ils peuvent réunir les informations utiles à se déterminer. Le cas échéant, ils solliciteront le bénéfice d'inventaire prévu par les art. 580 et ss. CC (voir encadré).

L'administration de la mort

Les banques et les assurances ne donnent des informations que sur présentation de l'acte de décès et du certificat d'héritier. Celui-ci doit être rédigé par un notaire. Lorsqu'il n'existe pas d'héritiers légaux ou institués, la succession est dévolue à l'Etat du dernier domicile du défunt (art. 466 CC). Il appartient alors à l'Etat de liquider la succession. Si celle-ci est répudiée par tous les héritiers, l'Office des faillites se charge de la liquidation.

Sont des héritiers légaux en premier lieu le conjoint survivant (ou le partenaire enregistré) et les enfants, puis à défaut, les parents du défunt et, à défaut, leurs descendants. En l'absence de parents ou des descendants, les héritiers légaux sont les grands-parents ou leurs descendants. Sont héritiers institués ceux qui ont été désignés comme tels par le défunt, dans une disposition pour cause de mort, à savoir en général par testament. Il peut s'agir d'une personne physique ou morale, comme une institution. La personne confrontée à un décès doit avant tout effectuer les démarches en vue de la

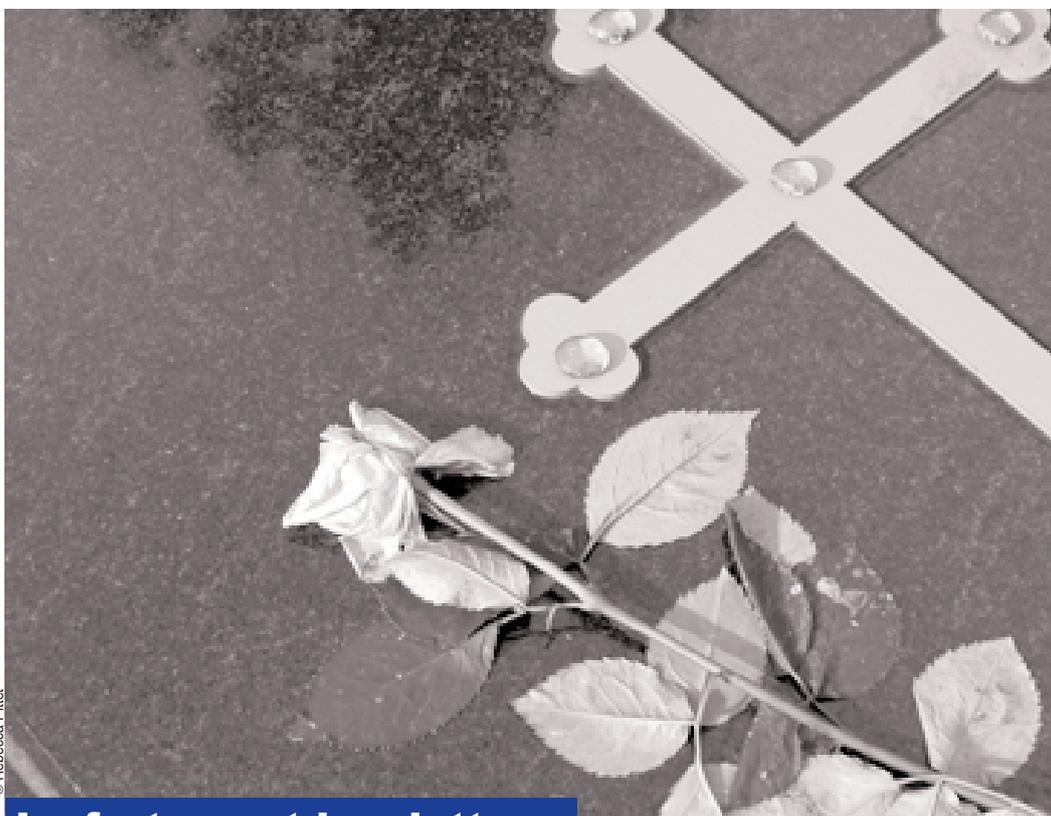
délivrance d'un acte de décès. Elle commence par faire venir le médecin²⁾, qui rédige le certificat de décès. Ce document sert à effectuer les démarches telles que le transport du corps dans une chambre mortuaire et permet d'obtenir un acte de décès. La mort est annoncée à l'officier d'état civil du lieu du décès, dans un délai de deux jours. La déclaration de décès est effectuée par les héritiers légaux ou par la personne chez qui le défunt est mort ou toute autre personne ayant assisté au décès.

En cas de mort dans un hôpital, en prison ou dans une autre institution, la déclaration de décès est effectuée par la direction de l'établissement. La police se charge aussi de la démarche, ainsi que, sur mandat, l'entreprise de pompes funèbres. L'enregistrement du décès à l'état civil a lieu sur la base du certificat de décès et des documents d'identité du défunt, comme le livret de famille, l'acte de famille ou l'acte de mariage, le passeport, la carte d'identité ou le permis d'établissement. L'office de l'état civil délivre alors un acte de décès, qui correspond à un extrait du registre des décès. Il indique le lieu et la date de la mort.

Accepter ou non la succession

Forts de ce document, les héritiers peuvent ensuite demander au notaire ou, s'il existe un testament, au Juge de Paix genevois ou fribourgeois, au Juge de commune valaisan ou au Tribunal de district neuchâtelois, d'établir un certificat d'héritier (en Valais: un certificat d'hérédité). A Genève, le certificat d'héritier s'effectue sur la base des actes d'état civil pertinents, sous forme d'un acte signé par au moins deux témoins majeurs ayant connu le défunt. Sur présentation de l'acte de décès et du certificat d'héritier, il est possible d'obtenir des banques et des assurances qu'elles communiquent les renseignements liés aux biens du défunt: comptes bancaires, portefeuille d'obligations, assurances sur la vie et autres compte de chèques postaux. C'est en recensant l'ensemble des biens du défunt, ainsi que les factures et autres dettes, que les héritiers pourront se déterminer en connaissance de cause sur le sort de la succession. A noter que les prestations en capital de l'assurance sur la vie dévolues aux héritiers ne font pas partie de la masse successorale et sont versées aux ayant droits même en cas de répudiation.

Lorsqu'une personne est sous mandat de tutelle ou de curatelle, sa mort entraîne la fin du mandat. Dès ce moment, il appartient aux héritiers de s'occuper des suites du décès, et non pas à l'ancien tuteur ou à l'ancien curateur. Le travailleur social qui a été amené à connaître le défunt, que ce soit dans le cadre d'un mandat ou au sein d'une institution caritative n'est pas autorisé à agir à la place d'héri-



La fortune et les dettes

Le bénéfice d'inventaire consiste à faire recenser par un notaire l'intégralité des actifs et des passifs de la succession : dernières factures et salaires, dettes, état de la fortune, estimation de la valeur des biens. L'autorité chargée de l'inventaire, en général un notaire, fait paraître des sommations publiques invitant les créanciers et les débiteurs du défunt à se manifester dans un délai donné. La démarche est payante. Si les biens de la succession ne suffisent pas à payer le travail du notaire, l'héritier qui a demandé le bénéfice d'inventaire devra s'en acquitter.

Attention, le bénéfice d'inventaire doit être demandé par un héritier dans le mois qui suit le décès, auprès de l'autorité compétente (en principe la Justice de Paix) désignée par le canton du dernier domicile du défunt. L'avantage d'une telle solution est d'abord de connaître l'état des biens du défunt. C'est aussi le moyen d'empêcher l'ouverture de nouvelles poursuites, d'interrompre les délais de prescription, de suspendre les procès en cours. Après la clôture de l'inventaire, les héritiers disposent d'un mois pour se déterminer.

F.R.V.

tiers inconnus ou qui ne s'empressent pas de prendre la situation en main. Il en va ainsi pour tous les actes qui suivent le décès, comme l'organisation des funérailles, la résiliation du bail, la liquidation du logement et des biens du défunt.

Les actes commis à la place des héritiers constituent juridiquement une gestion d'affaires sans mandat, qui, s'ils ne sont pas entérinés ensuite par les héritiers, risquent de contraindre l'auteur à en payer les conséquences de sa poche. De surcroît, le fait d'engager des frais à charge de la succession ou de payer des factures du défunt, constitue un acte d'administration de la succession pour le compte des héritiers, qui pourrait être interprété par les créanciers comme valant acceptation de la succession. La loi prévoit d'ailleurs qu'un héritier qui a fait des actes autres que ceux nécessités par la simple administration et la continuation des affaires, ou s'il a prélevé ou recelé des biens de la succession, ne peut plus répudier celle-ci (art. 571 al. 2 CC).

Il peut toutefois arriver que certaines dispositions urgentes doivent être immédiatement prises : aviser les organismes et les personnes concernées, contacter les organismes compétents en présence

d'orphelins mineurs ou contacter la SPA en cas d'animal domestique resté seul. Si les héritiers sont inconnus, il est possible de solliciter la Justice de Paix (ou toute autre autorité compétente, désignée par les cantons) nommer un liquidateur au sens des art. 551 et ss CC. Il convient aussi d'aviser l'autorité tutélaire lorsqu'une situation est susceptible de nécessiter une mesure en relation avec l'un des héritiers.

C'est par exemple le cas après le décès d'un parent, lorsqu'il laisse comme héritier un conjoint survivant et un enfant mineur : il existe alors un conflit d'intérêts entre ceux du conjoint et ceux de l'enfant. Une mesure de curatelle est prononcée qui vise à représenter l'enfant dans le cadre de la liquidation de la succession de son parent. A moins qu'un exécuteur testamentaire ait été désigné par le défunt pour procéder à la liquidation de la succession, le curateur ainsi désigné se charge en pratique de réunir les éléments nécessaires aux héritiers pour se déterminer sur le sort de la succession et organise le partage³⁾. ■

Francine Rieker Varin

- 1) Ce terme bucolique désigne la fosse commune genevoise.
- 2) En cas de décès accidentel ou suspect ou de mort non naturelle comme une surdose, aviser la police. Le défunt est examiné par l'Institut de médecine légale.
- 3) Dans de telles hypothèses, l'autorité prend des mesures conservatoires au sens des art. 551 et ss. CC, comme pauser des scellés, faire dresser un inventaire, qui recense les biens et les dettes existants, mais sans indication de leur valeur, voire ordonner l'administration d'office de la succession.

Ivresse : la terrible attraction

L'approche sociale de l'ivresse exige que l'on rompe avec les théories personnalistes, psychologiques, génétiques ou médicales, qui considèrent l'individu comme unité d'explication. L'ivresse est d'abord un phénomène social, écrit Gabriel Bender.

Médecin ou assassin, les boissons fermentées ne sont pas innocentes. Elles réconfortent ou détruisent : un peu de vin élève, trop de vin assomme ... Cela dépend des gens, cela dépend des jours. L'ivresse dans sa variante «grosse cuite» dévoile l'obsécinité de la condition humaine : quelques pas de danse sous la lune avant le fossé. La fermentation intrigue autant que l'ivresse qui semble être la réplique de la première. Le buveur chauffe, gonfle, bouillonne ; il se transforme, puis se refroidit : raide comme un cadavre, fin gelé, ivre-mort. Déclinée sur le ton de l'ivresse, la boisson fermentée se joue de l'homme, elle le porte au pinacle puis l'abandonne au fond d'un trou. Le monde de l'ivresse est vertical. La gueule de bois est au mieux une offense, au pire une punition, la cuite un combat contre l'attraction terrestre.

La morale laïque du Précis des bonnes manières professe que celui qui se comporte correctement est capable de s'abstenir. Il maîtrise ses actes et alterne plaisirs et efforts. Le contrôle de soi et l'élégance spirituelle sont liés à l'ouverture d'esprit et à la parcimonie de l'homme distingué. Le plaisir mondain se jauge à la qualité, tandis que le plaisir populaire sourit à la quantité, dit-on. En d'autres termes, le populaire préférerait le beaucoup au bon, alors que l'homme et la femme de goût choisiraient la position inverse : peu, mais du bon. Les pauvres sont obèses dans la société de consommation.

La doctrine de l'Eglise catholique ignorait cette distinction. Elle renvoyait d'un revers de main le soiffard et l'esthète, le péché de gourmandise se manifestant aussi bien par l'excès que par une recherche excessive de la qualité. Ces deux comportements faisaient donc l'objet de la même réprobation.

L'opposition quantité-qualité est le nouveau paradigme que l'on répète sur tous les tons, mais il est plus présent dans le rêve des moralistes et les stratégies marchandes que dans la réalité. L'ébriété est la fonction principale de la consommation de boissons alcoolisées, et non pas un phénomène concomitant. Ceci importe peu en l'état, les

opinions et les perceptions étant généralement contredites par la pratique. Toujours est-il qu'une construction sur l'opposition quantité-qualité n'est pas anodine dans le cas de l'ivresse puisqu'il est possible de consommer très peu de «mauvais» et beaucoup de «bon» – d'opter pour une ivresse de qualité, en quelque sorte.

Préventologues embourbés

L'opération Nez Rouge qui consiste, lors des fêtes de fin d'année, à reconduire chez eux les automobilistes ivres, est une balise importante dans l'histoire du contrôle de l'ivresse. Cette action a permis d'épargner des drames sur les routes, et c'est là un aspect positif que personne ne conteste. Mais la grande nouveauté de cette campagne de prévention n'est autre que son pragmatisme. On dit aux automobilistes : «Soyez responsables, ne conduisez pas!» et non «Ne buvez pas!». Ce message colporté des semaines durant par les médias n'est pas sans effets pervers. L'ivresse n'est plus la cible, c'est la conduite en état d'ébriété qui l'est devenue. Le discours doit s'adapter. On ne peut pas affirmer qu'il est mal de boire à l'excès lorsqu'on organise, avec le renfort de milliers de bénévoles et le soutien des médias, le rapatriement des automobilistes ivres. Le succès de l'opération peut être interprété comme une victoire de la responsabilité individuelle ou comme la prise en charge collective de l'ivresse. On comprend pourquoi les autorités tentent désormais de faire disparaître ces nez rouges. Ce n'est pas le bon message dans une société embarquée dans l'institutionnalisation de la justice préventive comme le moyen coercitif pour faire changer les comportements. Dans le cas de l'alcool, la prise de risque est punie. Essayez d'appliquer le raisonnement à la fumée, aux additifs alimentaires ou aux microparticules des moteurs diesels.

Comprendre sans juger

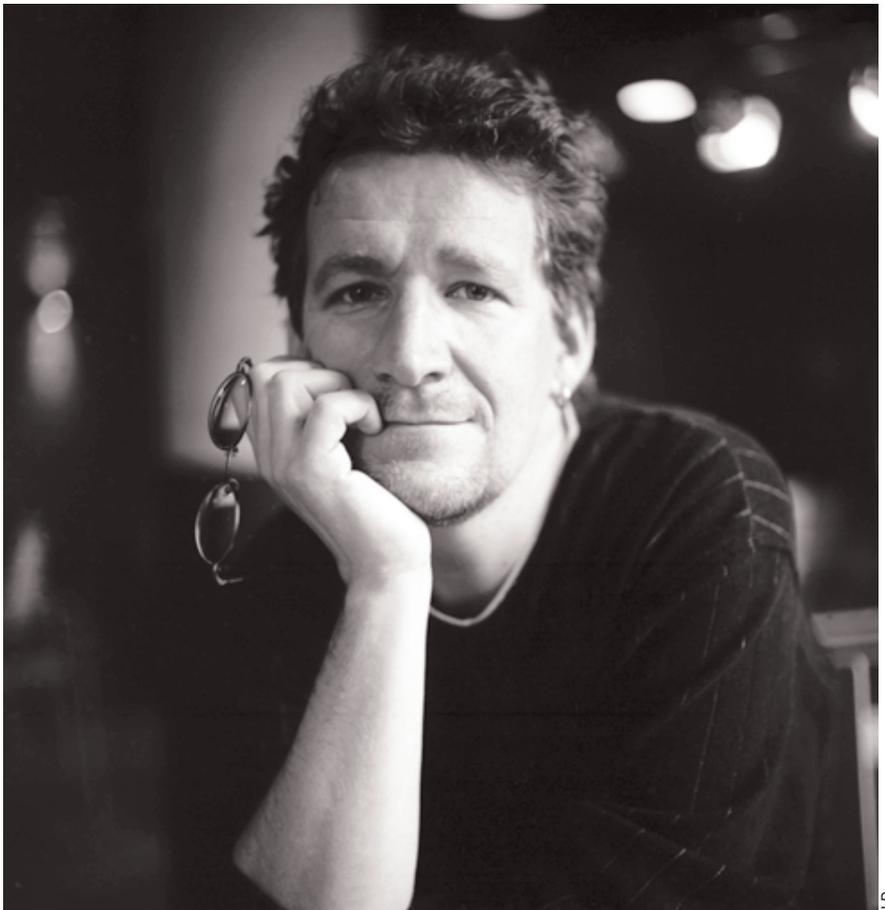
Si le parcours de l'ivrogne est connu et largement thématiqué, l'ivresse de tout un chacun, pratique, banale et peu spectaculaire intéresse peu. L'ordinaire est toujours plus difficile à saisir.

Chaque groupe possède ses critères en matière de normalité et de déviance, et une façon particulière d'en parler. Il est hors de mon propos de discriminer les bons des mauvais comportements. Dans l'exercice de sa fonction, le sociologue n'a pas à se préoccuper de questions morales. Ce refus de juger permet de poser les questions essentielles sans a priori. Est-il possible de calculer les bénéfices sociaux de l'abus de boissons? «Si le vin disparaissait, écrivit Baudelaire, de la production humaine, je crois qu'il se ferait dans la santé et dans l'intellect de la planète un vide, une absence, une déféctuosité beaucoup plus affreuse que tous les excès et les déviations dont on rend le vin responsable.»¹⁾ Absence immédiatement comblée par un autre produit, parce que vivre est une expérience douloureuse. La maîtrise de l'ivresse est une technique culturelle, un art de vivre, qui permet généralement d'atténuer un peu la douleur de vivre, qui l'augmente parfois.

Dans le domaine de l'ivresse, la «quantité» n'a donc rien d'un fait objectif; elle est qualifiée par les usagers au sein d'un groupe de référence, dans un cadre régional spécifique, dans une classe d'âge particulière. La consommation excessive d'alcool par les jeunes n'est pas qu'un acte déviant, mais c'est aussi l'apprentissage d'une façon de boire et l'expérimentation des différents états de l'ébriété, qui déterminent les modes de consommation futurs. Il importe d'adopter la posture naïve du buveur débutant pour mesurer les efforts du consommateur discipliné qui se prive du plaisir de s'enivrer.

J'éviterai de joindre ma voix au chœur émotionnel de ceux qui crient Gare aux abus! En n'exposant que le problème de la déviance médico-sociale, ils s'empêchent de comprendre les pratiques normales et quotidiennes. L'ivresse la plus banale n'est caractérisée ni par la recherche de la grande aventure ni par le désespoir. La plupart des hommes et des femmes boivent de l'alcool pour colorer le quotidien, pour s'offrir un plaisir, sans haine ni violence. Mais, dans les représentations officielles, les risques liés à cet excès planent comme des fantômes. Cette dérive normative du tout pathologique exclut le plaisir – solitaire ou collectif – de la vie du consommateur normal. Ou alors, il le circonscrit hors du temps normal, hors de la vie normale, aux franges discutables du tolérable.

Les sociétés qui interdisent certains comportements à leurs membres, mais qui les tolèrent de la part de certains individus, attribuent cette ambiguïté de la norme à la substance, pour ne pas interroger leur propre référence de l'ordre social. Les codes comportementaux de l'ivresse, qui remplacent le système normatif habituel, sont également définis culturellement. L'état d'ivresse devient alors une circonstance atténuante, qui excuse bien des dérives. Les tentatives audacieuses, les expériences originales, les manquements à la bonne conduite échappent à la réprobation parce qu'ils se déroulent sur une scène, loin de la vie quotidienne. «C'est un mal de théâtre, non un mal de tempérament.»²⁾, écrivait Roland Barthe. En éjectant l'ivresse de la normalité, en niant sa fonction sociale, en lui niant tout statut, la société se prive d'un apport d'expériences éclairantes sur son fonctionnement. Il faut se garder cependant d'attribuer à l'ivresse les



«Si l'ivresse est une faute, c'est assurément un péché collectif, propriété indivise et solidaire de l'ensemble du corps social», Gabriel Bender.

louanges qu'elle ne mérite pas. L'ivresse n'a rien de l'attitude révolutionnaire qui pourrait renverser le système social, elle est tout au plus une révolte désordonnée, éphémère et pathétique contre le statut d'homme.

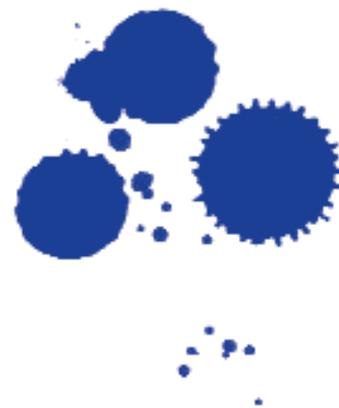
Le jugement positif ou négatif de l'ivresse relève donc moins d'une hypothèse scientifique que d'une mesure pragmatique visant à protéger la norme de sobriété. La vérité est donc forcément quelque part entre le vin assassin et le vin médecin, entre le corrosif et le lubrifiant, parce que l'ivresse n'est ni force maléfique ni cadeau des dieux. La boisson fermentée dérègle un tant soit peu les sens, modifie les perceptions courantes. Elle demande au buveur de quitter temporairement le chemin de la logique et de la raison. Alors, forcément, l'ivresse interpelle. Elle pose la question du bien et du mal, du plaisir et de la douleur, du sens de la vie. L'ivresse est affaire de morale sans être pour autant une grande expérience humaine, ni ce comportement bestial qu'on tente d'éliminer. Entre plaisir et discipline. ■

Gabriel BENDER est sociologue et historien, il enseigne à la Haute école valaisanne. C'est l'auteur d'une trilogie sur l'alcool, réunie aujourd'hui dans «Ivresse, entre plaisir et discipline», Editions Monographic, Sierre.

1) Baudelaire Charles, «Le vin», p. 35

2) Barthes, Roland, «Le vin et le lait» dans Mythologies. Paris 1957, p. 76

De la justice du glaive à celle de l'aiguille



Les peines de prison ont échoué à éliminer le crime. La criminologie radicale propose l'abolition du droit pénal et l'adoption de peines «sociales».



« **A**ucune guerre n'a jamais servi la paix! Pourquoi en irait-il autrement en matière de criminalité? Si la «guerre» contre le crime avait la moindre chance d'éradiquer ou de faire diminuer la criminalité, cela ferait longtemps que nous vivrions dans une société sans crime... En effet, depuis des milliers d'années l'Être humain édicte des lois interdisant de tuer autrui. Depuis des milliers d'années on

sanctionne les meurtriers. Pourtant, aujourd'hui encore, on observe que certains individus commettent des homicides... Au-delà de la question de savoir si la prison a encore la moindre raison d'être, on doit donc se demander si la sanction, voire la loi pénale elle-même, bénéficient encore d'une légitimité. La société n'a en effet pas besoin de loi pour savoir qu'un meurtre est inadmissible et catastrophique. Ainsi, partant du constat que bon nombre d'atrocités commises dans le courant du XXe siècle l'ont été au nom de la loi, certains criminologues proposent l'abolition pure et simple de cette loi et donc une société sans droit pénal. C'est ce que l'on appelle la criminologie «critique» ou «radicale». Ces abolitionnistes d'un genre nouveau pensent ainsi que les sanctions informelles (c'est-à-dire celles qui ne sont pas contenues dans des textes de loi, telles que le blâme, l'exclusion du groupe d'amis, la réprobation sociale, etc.) seraient suffisantes pour réguler notre société. Par opposition, les sanctions formelles (soit celles qui sont infligées par les autorités, au nom de la loi) seraient donc inutiles. Il n'est pas nécessaire d'être abolitionniste pour admettre qu'avant de livrer la guerre, on doit faire appel aux diplomates et leur donner le temps et les moyens d'obtenir un règlement du conflit qui satisfasse les deux parties. La pensée pénale nouvelle est empreinte de ce même esprit. D'une justice du glaive (supposant l'existence d'intérêts individuels qui, lorsqu'ils se superposent, créent un conflit que Dame justice viendra violemment trancher à l'aide de son glaive), on préconise le passage à une justice de l'aiguille, qui considère que les divers intérêts individuels s'imbriquent et forment les fibres d'un tissu social; le conflit correspond alors à un éloignement des intérêts individuels, soit à une déchirure de ce tissu social; telle une coutu-

rière munie d'un fil et d'une aiguille, la justice doit alors recoudre les intérêts séparés par la crise.

La justice violente d'aujourd'hui est ainsi appelée à disparaître et à faire place à des institutions telles que la médiation pénale.

A ceux qui ne pourraient concevoir une société sans prison, sans sanction et sans loi pénale, il est utile de rappeler qu'il fut un temps, pas si lointain, où l'aveu était nécessaire pour condamner un individu et où le «bon» fonctionnement du système était dépendant de l'existence de la torture pour obtenir (ou extirper) cet aveu. En ce temps-là, une société sans torture n'était simplement pas concevable...

Rien n'est donc éternel... ni la prison, ni les sanctions formelles, ni même le droit pénal probablement...

Mais où en sommes-nous en Suisse? Depuis 1942, date d'entrée en vigueur du Code pénal Suisse de 1937, la Suisse connaît trois types de peines: l'amende, la privation de liberté avec sursis et la privation de liberté ferme. Au fil du temps, on a introduit le travail d'intérêt général et l'assignation à résidence sous surveillance électronique comme mode d'exécution de certaines peines privatives de liberté fermes. Le 13 décembre 2002, le Parlement votait un nouveau Code pénal pour lequel le Conseil fédéral n'a toujours pas arrêté de date d'entrée en vigueur. Au chapitre des peines, ce nouveau texte prévoit la peine pécuniaire, le travail d'intérêt général et la peine privative de liberté, tous trois avec ou sans sursis, voire avec un sursis partiel. Dans le but de restreindre l'utilisation de la privation de liberté, celle-ci ne pourra plus être prononcée pour moins de six mois, sauf exception. Certains auteurs voient d'ailleurs en l'abolition de ces courtes peines privatives de liberté le premier pas vers une abolition totale de la prison comme mode de sanctionnement. Nous nous inscrivons néanmoins en faux contre cette idée. En effet, comment éviter qu'un juge décidant aujourd'hui d'infliger une peine de quatre mois sans sursis ne choisisse demain de passer à six mois lorsque l'accès aux courtes peines lui sera restreint? L'abolition des courtes peines privatives de liberté n'est donc manifestement pas un premier pas vers l'abolition totale de la prison, mais bien un pas en direction de l'accroissement de la durée de certaines sanctions, et ceci surtout envers les marginaux et les étrangers...» ■

André KUHN est professeur de droit pénal et de criminologie à l'Université de Lausanne. Il est l'auteur de «Sanctions pénales: est-ce bien la peine?», publié cet été aux éditions de l'Hébe, collection La Question.

Le Centre de documentation en santé vous présente ses nouveautés

Enfance/jeunesse

Ma maman ourse est partie

René Gouichoux, Olivier Tallec
Paris : Père Castor-Flammarion, 2003, 32 p.



Le Papa de Jonas

Kent, Stéphane Girel
Rodez : Ed. du Rouergue, 2004, 28 p.

Famille

Et elles eurent beaucoup d'enfants... histoire d'une famille homoparentale : récit

Myriam Blanc
Manosque : Le bec en l'air, 2005, 142 p.



Grands-parents et grands-parentalités

Benoit Schneider, Marie-Claude Mietkiewicz, Sylvain Bouyer
Ramonville Saint-Agne : Erès, 2005, 282 p.
(Petite enfance et parentalité)

CDS
Centre documentaire en santé CMU

9, av. de Champel
tél 022 379 51 90
www.medecine.unige.ch

Mère-Fille pour la vie

Paule Zajdermann
Paris : MK2 éd., cop. 2005
1 DVD (63 min.)

Vieillesse

La Maladie d'Alzheimer au jour le jour

Guide pratique pour les familles et tous ceux qui accompagnent au quotidien une personne touchée par la maladie d'Alzheimer
Jacques Selmès, Christian Derouesné
Paris : J. Libbey, 2004, 341 p.

Regarde, nos chemins se sont fermés : récit

Françoise Xenakis
Paris : A. Michel, 2004, 180 p.

Santé

Borderline

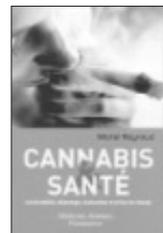
Maris-Sissi Labrèche
Montréal : Boréal, 2003, 159 p.

Cancer : alimentation et réduction des risques : 50 recettes saines et savoureuses

Clare Shaw, Sara Lewis
Londres : Octopus, 2005, 127 p.

Cannabis & santé : vulnérabilité, dépistage, évaluation et prise en charge

Michel Reynaud
Paris : Médecine-sciences, 2004, 194 p.



Ces dépendances qui nous gouvernent : comment s'en libérer ?

William Lowenstein
Paris : Calmann-Lévy, 2005, 297 p.

Donne-moi la main, je ne te laisserai pas tomber : un guide sur la maladie de Parkinson destiné aux enfants

Rasheda Ali
Surrey : Merit, cop. 2005, 40 p.

Guérir du cancer ou s'en protéger : un véritable espoir à condition de changer notre approche de la maladie

Dominique Belpomme
Paris : Fayard, 2005, 444 p.

La Guerre des médicaments : pourquoi sont-ils si chers ?

Dirk Van Duppen
Bruxelles : Aden, 2005, 286 p.

Paroles de schizophrènes

Journaliste Marc Giouse
[Lausanne] : La Première (Radio suisse romande), 2005
(De quoi j'me mêle! / La Première)
1 cd-audio (60 min.)

Prévenir et soigner les maladies du cœur

Jacques Caron, Claude Théry
Paris : O. Jacob, 318 p.

Psychotraumatismes : prise en charge et traitements

Congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française
Guillaume Vaiva
Issy-Les-Moulineaux : Masson, 2005, 207 p.

Le Secret des peuples sans cancer : prévention active du cancer

Jean-Pierre Willem
Paris : Ed. Du Dauphin, 2005, 271 p.



Soins aux enfants et pluralisme culturel

Sylvaine De Plaen
Montréal : Ed. de l'Hôpital Sainte-Justine, 2004, 137 p.

Vivre avec une greffe : accueillir l'autre

Jean Benjamin Stora
Paris : O. Jacob, 2005, 312 p.

Handicap

Au-delà de la déficience physique ou intellectuelle : un enfant à découvrir

Francine Ferland
Montréal : Hôpital Sainte-Justine, 2001, 224 p.

Comment vivre avec un aveugle de la naissance au 4ème âge

Antoinette Berveiller
Paris : J. Lyon, 2005, 191 p.

Elle, moi, une autre... : «gagner la vie» ou la reconquête d'un destin perdu d'avance

Delphine Censier
Lausanne : Favre, 2005, 183 p.

J'aime avoir peur de toi

Catherine Chaîne, Marc Riboud (photographies)
Paris : Seuil, 2004, 89 p.

Triso Mike

Catherine Mollet
Paris : T. Magnier, 2005, 36 p.



Travail

Gérer les conflits au travail : la médiation systémique en entreprise

Jacques-Antoine Malarewicz
[Paris] : Village Mondial, 2004, 167 p.



Entre engagement et arrangements.
Le sens de la responsabilité au travail chez des cols blancs de PME
Marianne Modak, Françoise Messant
Lausanne: Ed. EESP, 2005, 184 p.

Lausanne en mouvement
Une ville à l'écoute de ses exclus
Jonathan Rochat et Sébastien Soudière
Paris: édition Autrement, 2005, 198 p.

«Gérer les différences culturelles – Pour communiquer plus efficacement avec les diverses cultures du monde»
Joseph Aoun,
Éditions MultiMondes, Québec, 2004, 145 p.

«Entre engagement et arrangements»

Deux chercheuses lausannoises en sociologie du travail, intéressées par les questions «des sentiments et normes de justice», se sont penchées sur la culture de la responsabilité individuelle dans 10 entreprises industrielles restructurées de Suisse occidentale. Leur enquête a porté sur le sens de l'engagement des «cols blancs»: ces cadres du secteur industriel – de l'employé subalterne au gestionnaire –, qui appartient au tertiaire.

Désormais, dans les entreprises restructurées, on attend des cadres, mais aussi de tous les employés, qu'ils s'impliquent dans leur travail et fassent preuve d'initiative. Revers de la médaille, cet appel à devenir son propre entrepreneur fait l'impasse sur l'asymétrie des positions entre employés et employeur. Conséquence du développement de cette culture de la responsabilité individuelle: les limites entre la sphère privée et la sphère professionnelle deviennent floues. Cette dynamique risque d'entraîner une attitude de repli des employés pour protéger leur vie privée. Pour ces sociologues, les institutions sociales et les services publics sont de plus en plus envisagés comme des entreprises. Cette enquête est donc susceptible d'intéresser des personnes actives dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'action sociale.

H.A.

«Lausanne en mouvement Une ville à l'écoute de ses exclus»

«Une ville à l'écoute de ses exclus» est un hors série publié par les éditions Autrement, dans le cadre de sa collection «Villes en mouvement». L'idée est de mettre en évidence les réalités socio-économiques communes aux grandes villes européennes.

Jonathan Rochat et Sébastien Soudière, assistants sociaux au Centre social régional (CSR) de Lausanne, ont recueilli les témoignages de 12 bénéficiaires de l'aide sociale.

Réalisé en trois séquences, ce très bel ouvrage traite successivement des ruptures qui mènent à l'aide sociale, du regard des usagers face à leur «invalidation» et de leur revendication au droit d'être différents. La démarche sonne juste. L'empathie condescendante associée si souvent aux populations précarisées n'a pas sa place à la lecture de ces témoignages authentiques. Les six hommes et six femmes qui s'expriment, le font à visage découvert. Ce sont des récits de vie qui ne doivent rester étrangers à personne, martèle Jean-Marie, un

ancien toxicomane: «C'est une situation qui peut arriver à n'importe qui. Tu peux avoir bien fait toutes tes écoles, ton armée, être chef de succursale... Tu te retrouves au chômage, tu as cinquante ans, tu ne retrouves pas de boulot, et hop, au RMR, à l'aide sociale!». Ce livre exprime quelques joies et beaucoup de douleurs. Mais personne ne s'apitoie sur son sort. Au contraire, les «usagers» de l'aide sociale proposent même quelques pistes: «Cessez de vous appeler des assistants sociaux, pour que nous cessions d'être des assistés» plaide Myriam, qui préfère la notion de «partenariat entre tous les acteurs de l'aide sociale».

Michel Cornut, Directeur des CSR lausannoises prend acte des «critiques recevables, qui interpellent et obligent les institutions à être proactives». Un livre à mettre entre toutes les mains des partenaires du social.

F.C.

«Gérer les différences culturelles»

Les voyageurs qui sillonnent la planète se heurtent à des façons de faire qu'ils ne comprennent pas. Leurs propres attitudes surprennent les personnes qui les accueillent. Les continents sont habités de populations aux mentalités différentes; c'est un lieu commun de l'écrire. Pourtant, les Occidentaux sont encore peu conscients de cette diversité, lorsqu'il s'agit d'adapter leurs comportements. Il suffit de voir les enclaves touristiques édifiées dans les pays du Sud, pour comprendre que le Nord n'a fait qu'y déplacer son mode de vie et qu'il entend bien qu'on le respecte, le temps de son séjour.

Joseph Aoun ne voyage pas pour ses loisirs, mais pour ses affaires. Spécialiste du développement des marchés continentaux, il expérimente sans cesse les différences culturelles. Tant et si bien qu'elles lui ont inspiré un petit livre sympathique et drôle par les incongruités qu'il met en lumière. Par exemple? Un Anglais montre qu'il a apprécié son repas en terminant son assiette. Au contraire, un Français y laisse toujours un peu de nourriture pour signifier qu'il a eu suffisamment à manger. Ce sont de petits détails entre Européens... Ils laissent pressentir des divergences bien plus sérieuses entre individus de continents différents. Et les erreurs d'interprétations risquent de jeter un froid définitif.

Très didactique, Joseph Aoun raconte des anecdotes tirées de ses expériences. Chacune d'elle fait l'objet d'une leçon à tirer, destinée aux personnes de tous âges, de toutes professions. On y comprend vite que les clés d'échanges fructueux sont le respect, le sens de l'adaptation et surtout, la volonté de comprendre sans généraliser, ni porter de jugement.

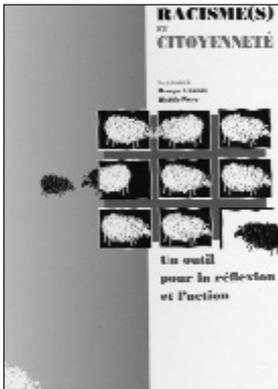
G.P.

SOCIAL

400 pages contre le racisme

Les éditions de l'Institut d'études sociales de Genève (ies) frappent un grand coup sur la table du racisme en publiant un ouvrage qui réunit le travail de près cinquante spécialistes de cette question. Conçu comme un ouvrage de référence, enrichi de la reproduction de documents officiels et de témoignages, ce classeur s'adresse en particulier aux enseignants, aux travailleurs sociaux et aux associatifs. Il s'agit de comprendre le racisme, mais aussi d'agir contre lui. L'ensemble est le résultat d'une collaboration entre la HES-SO et la Fondation pour l'éducation à la tolérance.

«Racisme(s) et citoyenneté», sous la direction de Monique Eckmann et de Michèle Fleury, éditions ies, 430 p.



La population suisse augmente

La tendance à la hausse de la population suisse se poursuit. Fin 2004, la Suisse comptait 51000 habitants de plus, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2003, selon l'Office fédéral de la statistique.

L'accroissement de la population résidente est due avant tout à un solde migratoire de 40500 personnes. L'accroissement naturel a contribué seulement pour 12900 personnes. *Le Courier*, 03/09/05

BE Aide sociale au mérite

Le canton de Berne va mettre en place des incitations financières pour encourager les bénéficiaires de l'aide sociale à exercer une activité lucrative. Les personnes qui ne fourniraient pas un effort jugé suffisant pour s'intégrer sur les plans professionnel et social verront le montant de base accordé pour leur subsistance baisser de 15%.

Le Courier, 24/09/05

Le trafic d'êtres humains augmente

Le trafic d'êtres humains atteint des proportions alarmantes, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les victimes sont l'objet d'un trafic à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé, d'adoption ou de délinquance. Le rapport de l'OIM se base sur l'analyse de 6255 victimes identifiées entre janvier 2000 et décembre 2004. Elles ne représenteraient que la partie visible de l'iceberg.

Le Courier 17/09/05

ENFANCE/JEUNESSE

Journée nationale des filles

La cinquième Journée nationale des filles aura lieu le 10 novembre. Aujourd'hui reconnu dans toute la Suisse, l'événement donne l'occasion à des milliers de filles d'accompagner leur père ou leur mère sur leurs lieux de travail. L'objectif est d'élargir l'éventail professionnel des filles et d'améliorer l'offre de formation dont elles pourraient disposer. Une nouvelle brochure, avec des idées et des astuces, aide les enseignants à mieux préparer cette journée.

Anita Balz, coordinatrice pour la Suisse romande, Tel. 079 824 31 63. www.journee-des-filles.ch/

NE Bouger pour s'accepter

Le service cantonal des sports de Neuchâtel a organisé cet été un camp d'une semaine pour enfants en surpoids. Celui-ci avait pour but de rendre le sport accessible à chacun et de montrer à ces jeunes qui souffrent de leur obésité que leur poids ne devrait pas les empêcher de bouger. Les activités physiques de cette semaine ont été couplées avec un régime alimentaire équilibré, afin de montrer les bonnes habitudes à prendre. Les parents ont été conviés à une soirée-conseils.

L'Express, 04/10/05

VS Jeunesse en promotion

L'Office fédéral des migrations a octroyé des subventions au Centre de loisir et culture de Martigny et soutient ainsi deux projets axés sur l'intégration des jeunes. L'un prévoit des actions pour valoriser la jeunesse auprès des habitants. L'autre encourage la cohabitation dans les quartiers entre population de différentes générations.

Le Nouvelliste, 06/09/05

VS Sierre a son Pédibus

La première ligne Pédibus de Sierre a été inaugurée à l'occasion de la journée de la mobilité. Ce sont des mamans qui ont organisé le tracé et préparé les panneaux qui marquent les stations. Inventé à Lausanne, Pédibus est

un ramassage scolaire pédestre, guidé par des parents ou des accompagnateurs.

Ce système permet de laisser la voiture au garage et contribue à la santé des enfants.

Le Nouvelliste, 23/09/05

FAMILLE/FEMMES

Le surendettement coûte cher

L'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) a consacré son dossier de décembre à une question de plus en plus préoccupante: le surendettement des ménages. Véritable fléau social, le phénomène entraîne la précarisation et l'exclusion. Au niveau collectif, il implique des coûts importants, notamment en raison d'une perte des recettes fiscales et d'une hausse des dépenses de santé.

Artias, rue des Pêcheurs 8, 1400 Yverdon-les-Bains. Tél. 021 423 69 66. info@artias.ch

GE Contre la violence conjugale

Solidarités femmes et le Centre Lavi organisent des séances hebdomadaires d'information collectives pour femmes victimes de violence conjugale. Ces rencontres visent à rompre le sentiment de honte et d'isolement des victimes, grâce au côtoiement d'autres femmes venues dans le même but. Elles respectent le rythme et les attentes des participantes.

Centre Lavi, 72 Bd Saint-Georges, 1205 Genève. Tél. 022 320 01 01.

Solidarité Femmes, 46 rue de Montchoisy, 1207 Genève. Tél. 022 797 10 10.

VD Soutien pour personnes séparées

Le service de consultation conjugale et familiale du Centre social protestant de Vaud propose un groupe de soutien aux personnes séparées ou divorcées. Ces dernières pourront y partager leurs difficultés avec des personnes qui se trouvent dans la même situation. Le groupe est animé par deux conseillers conjugaux. Les rencontres ont lieu le lundi de 20h à 21h30, tous les quinze jours depuis le 31 octobre.

CSP, Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne. Tél. 021 560 60 60. info@csp-vd.ch

VIEILLESSE

GE EMS sont trop chers

En 2010, le canton devrait compter 18000 personnes âgées de 80 ans et plus. Comme la prise en charge complète en établissement médico-social (EMS) coûte trop cher, la Direction générale de la santé propose de développer les foyers de jour, les appartements protégés, et tout autre type d'accueil intermédiaire.

Le Courier, 03/10/05

Aînés et problèmes d'alcool

La 9e journée suisse de solidarité avec les personnes touchées par l'alcool aura lieu le 17 novembre. Cette année, l'attention du public, des professionnels et des institutions, est attirée sur les problèmes d'alcool et de dépendance des personnes âgées, une thématique rarement évoquée. En raison des changements physiologiques dus au vieillissement, les aînés présentent – et ce dès la cinquantaine – une moindre tolérance à l'alcool. En cas d'accidents, de chutes, d'incontinence, de dépression, d'angoisses, de négligence de l'hygiène et de l'alimentation, les professionnels sont invités à s'interroger sur la consommation d'alcool de leurs bénéficiaires. Les abus passent souvent inaperçus en raison de la vie souvent solitaire des aînés.

L'entourage des aînés est donc encouragé à redoubler d'attention, au lieu de se réfugier dans une tolérance indifférente.

«Mais laisse-le donc faire, à son âge!...»

InfoSet, site suisse spécialisé dans les dépendances www.infoSet.ch, fournille d'informations sur la prévention de l'alcoolisme, les traitements et les contacts.

H.A.

GE Cécité dans les EMS

La moitié des personnes résidant en EMS sont malvoyantes, selon une étude de l'Association pour le bien des aveugles qui s'attendait à un pourcentage beaucoup plus faible. Ces déficits visuels pèsent sur la qualité de vie des résidents. Le risque de chute est plus élevé, les déplacements sont entravés, chaque geste quotidien se complique. Les EMS vont devoir tenir compte de cette nouvelle donnée.

Le Courier, 17/09/05

VS Soins palliatifs en danger

L'argent manque au centre François-Xavier Bagnoud. Spécialisé dans les soins palliatifs, il dépend de l'association du même nom qui assure la couverture des deux tiers de son budget (d'un million de francs). En 2004, 1700 personnes auraient pu avoir recours aux soins palliatifs, 300 ont été accueillies par le centre.

Le Nouvelliste, 5/10/05

SANTÉ

Assurance maladie, on ne paie plus

Les impayés de l'assurance maladie prennent des proportions inquiétantes. Les représentants des caisses estiment à 300 ou 400 millions de francs le montant annuel des

primes qui ne sont pas encaissées à temps. Des dizaines de personnes sont occupées dans tout le pays pour s'occuper de ces arriérés. Cela implique des dépenses supplémentaires.

Le Temps, 29/09/05

GE Le dépistage du cancer du sein a repris

L'invitation bisannuelle faite aux femmes de 50 à 69 ans, à pratiquer une mammographie de dépistage du cancer du sein est à nouveau envoyée. Interrompu depuis plusieurs mois, ce programme a repris grâce à la Fondation et au Groupe des radiologues genevois, soutenus par le Département de l'action sociale et de la santé et l'Association des médecins de Genève. A Genève, une femme sur 8 est atteinte du cancer du sein au cours de sa vie. Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein. Bd de la Cluze 43, 1205 Genève. Tél. 022 320 28 28

NE Reprendre goût à la vie

Sept rencontres destinées aux personnes en deuil vont avoir lieu cet automne à Cortaillod (NE). Elles sont organisées par Pauline Pedroli, animatrice de la paroisse de Joran. Chacune de ces sept rencontres s'articulera autour d'une thématique. La première, par exemple, servira à raconter son deuil. Renseignements: Pauline Pedroli, tél. 032 842 54 24. Ou pauline.pedroli@eren.ch L'Express/L'Impartial, 23/09/05

NE «Nez rouge» professionnel

Car's-back, entreprise nouvelle, rapatriée des véhicules et leurs occupants. Disponible 24 heures sur 24, elle s'adresse aux personnes en incapacité de conduire, à cause d'un retrait de permis, ou d'un taux d'alcool trop élevé dans le sang. L'entreprise offre neuf postes fixes et emploie environ septante conducteurs à temps partiel. Basée à Neuchâtel, elle compte s'étendre aux cantons voisins. www.carsback.ch L'Express/L'Impartial, 30/09/05

VS Contre le paludisme

La firme valaisanne Médiplant a mis au point la variété d'armoise la plus riche au monde en artémisinine... Cette molécule, contenue dans les feuilles de la plante, sert de base à la fabrication d'un médicament recommandé par l'OMS pour lutter contre les problèmes de résistances de la malaria. Il a fallu quinze ans de recherche à l'entreprise contheysane pour obtenir ce résultat.

Le Nouvelliste, 28/09/05

VS Assurance-maladie trop lourde

En 2004, un Valaisan sur trois n'a pas pu payer tout ou partie de ses primes d'assurance maladie. Selon les statistiques cantonales, 92000 personnes reçoivent une subvention. Plus de la moitié des bénéficiaires sont des familles avec enfants. On trouve aussi parmi eux près de 35000 personnes qui vivent seules.

Le Nouvelliste, 30/09/05

VS Place aux génériques

Les génériques ne représentent que 7% de la consommation valaisanne de médicaments. Les pharmaciens ont décidé d'agir. Durant tout le mois d'octobre, ils ont organisé une campagne d'information en faveur de ces «médicaments de substitution, ayant les mêmes dosages et le même principe à la molécule prêt que les originaux, mais coûtant en moyenne 30% moins cher».

Le Nouvelliste, 04/10/05

HANDICAP

insieme a 45 ans

Près de 50000 personnes handicapées mentales vivent en Suisse. Insieme, organisation d'entraide des parents d'enfants avec handicap, est là pour eux. Elle compte 9'000 membres actifs et près de 30000 sympathisants, investis dans 60 associations régionales et cantonales. A l'occasion de son 45e anniversaire, insieme organise une fête. On pourra y applaudir Masha Dimitri dans sa pièce «Le fil rouge».

Berne, colline du Gurten, le 5 novembre. Renseignements, insieme suisse, tél. 031 305 13 13

GE Nouvel accueil pour polyhandicapés

Les Etablissements Publics Socio-Educatifs genevois pour personnes handicapées mentales adultes ont inauguré une nouvelle résidence. Située au cœur de la ville, la Résidence Montfalcon Carouge occupe deux étages d'un immeuble. Les lieux ont été spécialement aménagés pour des personnes handicapées mentales à la retraite. Les EPSE veulent intégrer ces personnes à la cité en donnant notamment à chaque locataire l'occasion de rencontrer du monde et de devenir un voisin comme les autres.

GE Un fonds pour les handicapés

Le Fonds Helios est destiné à favoriser l'accès des personnes handicapées aux locaux privés ou publics. Une fiche pratique concernant ses modalités d'attribution a été éditée à l'attention des professionnels. Fruit d'un partenariat entre le Département de l'action sociale et de la santé et la Fondation Hans Wilsdorf, le Fonds Helios couvre au maximum deux tiers des coûts de travaux favorisant l'intégration des personnes handicapées dans la vie quotidienne.

Le Courrier, 28/09/05

NE A la rencontre des aveugles

Au Val de Travers, l'action 72 Heures, qui a eu lieu dans toute la Suisse en septembre dernier, a donné l'occasion aux aveugles et malvoyants de découvrir la région. Des scouts

de Fleurier et des jeunes paroissiens ont organisé des visites. Le groupe en question à découvert l'église de Môtiers, mais aussi, une distillerie d'absinthe et un ancien séchoir. Les organisateurs avaient aussi prévu une expérience de sensibilisation à la cécité pour les personnes voyantes.

L'Express, 20/09/05

NE L'école intègre le handicap

Onze enfants des Perce-Neige, fondation qui accueille des personnes handicapées, ont pris place dans leur nouvelles «classes intégrées», ouvertes dans l'ancien collège des Mûriers, à Colombier (NE). Ils font l'expérience d'entrer en relation avec les enfants bien portants, tandis que ces derniers apprennent à côtoyer le handicap. Actuellement, onze des 33 classes de la Fondation sont intégrées soit dans des écoles primaires, soit dans des écoles secondaires.

L'Express, 16/09/05

TRAVAIL

NE Des rabais pour les chômeurs

Les personnes au chômage dans le canton de Neuchâtel bénéficieront désormais d'une carte de légitimation qui leur permettra de bénéficier de différents rabais, à la piscine, au cinéma, au théâtre par exemple. La carte, valable une année, doit être renouvelée chaque début de trimestre auprès des Offices régionaux de placement. Toutes les personnes inscrites dans les offices régionaux de placement peuvent en profiter.

L'Express/L'Impartial, 30/09/05

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

La réinsertion privatisée

La commune d'Emmen a chargé une société privée de placement de trouver un emploi pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Sur 44 dossiers transmis, la société a réussi à dénicher du travail pour douze personnes. Deux d'entre elles n'ont pas accepté l'emploi. La commune juge l'expérience encourageante. Elle a reconduit son contrat avec cette maison jusqu'en juin 2006. Trois autres communes lucernoises ont adopté le modèle d'Emmen.

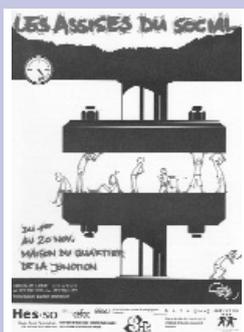
Le Temps, 18/08/05

Réfugiés en apprentissage

Christoph Blocher veut lancer un apprentissage pour réfugiés statutaires (permis B), dans le but de diminuer le nombre de personnes dépendant de l'aide sociale. La formation durerait de six mois à un an et donnerait accès à un métier simple, adapté à la personne. Elle serait offerte par l'Etat, en collaboration avec l'économie.

Le Temps, 03/10/05

Assises du social



Du 1er au 18 novembre, Genève accueille une série de débats dans le cadre des Assises du social. Cette initiative est lancée par des travailleurs sociaux genevois. Elle se déroule sous une double étiquette: celle des syndicats SIT et SSP/VPOD (services publics) et celle des écoles sociales de Genève et de Lausanne (Haute école spécialisée de Suisse occidentale). Les initiateurs estiment venu le temps d'un débat car ils décrivent un changement fondamental dans le rapport qui existe entre eux et l'Etat. Au début des années septante, les travailleurs sociaux craignaient une reprise en main normalisatrice de la part de l'Etat.

Aujourd'hui, ils doivent parler sur la qualité en jonglant

avec le triple souci de répondre à la réalité du terrain, de réaliser des économies et d'assumer une augmentation de leurs charges administratives.

Les conférences, ateliers, débats, sont répartis sur trois semaines thématiques. La première s'intitule «Evolution des problèmes sociaux et mutation du travail». La seconde propose «un espace de partage des expériences du quotidien entre citoyens, usagers du service public et professionnels». La troisième est réservée à des analyses et à des synthèses.

Les rencontres sont animées par des chercheurs, des enseignants, et des professionnels du social. Il y aura aussi des politiques. Un débat sur la citoyenneté aura lieu entre l'ancienne députée au Grand Conseil Jocelyne Haller (Solidarités) et le libéral Mark Muller, avec la participation d'Alain Blum, chargé de mission pour la politique de la ville du Grand Lyon.

G.Pr.

Maison de quartier de la Jonction. 18 bis av. Ste-Clotilde. Du 1er au 20 novembre. Renseignement: www.maison-quartier-jonction.ch

Asile: petit fascicule contre gros préjugés.

HALTE AUX ABUS !?

Réponses à 10 préjugés sur l'asile

reçoivent des réponses factuelles, chiffrées et documentées. C'est indispensables pour comprendre les réalités de l'asile en Suisse. Le document est aussi un bon outil de vulgarisation sur ces questions.

Dernier préjugé: le fascicule «Halte aux abus» coûterait cher! C'est faux, des exemplaires gratuits de cette brochure peuvent être commandés auprès de «Vivre ensemble», CP 171, 1211 Genève 8, Tél. 022 320 60 94

F.C.

L'Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et la revue Vivre Ensemble, viennent de rééditer leur brochure argumentaire sur l'asile. Titré «Halte aux abus!», leitmotiv des partisans d'une ligne dure en matière d'asile, le fascicule passe au crible dix préjugés particulièrement coriaces. Les questions sur les requérants d'asile profiteurs, délinquants en puissance, et destinataires d'une aide sociale pléthorique,

FR Les immigrés s'intègrent bien

Les 37000 immigrés du canton ne posent généralement pas de problèmes aux communes fribourgeoises. C'est ce que dit une enquête réalisée le printemps dernier par la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Seules treize communes jugent problématique la présence d'étrangers sur leur sol. Trente-trois autres les perçoivent au contraire comme une source d'échanges et de connaissances réciproques.

La Liberté, 01/10/05

Genève par l'Entraide protestante suisse, qui a réuni 150 personnes. En cause: les conditions difficiles de travail, de logement, et même un accès pas toujours aisé à une nourriture saine. L'incertitude sur le futur est aussi pointée du doigt. A Genève et Lausanne, des structures offrent cependant des soins bon marché, voire gratuits, aux migrants sans papiers. Ce n'est pas le cas en Suisse alémanique.

Le Courrier, 05/10/05

Asile, les demandes diminuent

La chute du nombre de demandeurs d'asile se poursuit en Suisse. Pendant les six premiers mois de l'année, 4672 personnes ont déposé une requête d'asile, contre 8408 au premier semestre 2003. Cela correspond à une baisse de plus de 44% par rapport au premier semestre 2004. Ces chiffres ont été publiés par l'Office fédéral des migrations.

Le Temps, 13/07/05

Asile et homosexualité : Persécutions ignorées

En Suisse comme en Europe, les demandeurs d'asile qui invoquent une persécution en raison de leur orientation sexuelle, voient souvent leurs demandes de protection ne pas aboutir. Les raisons en sont la difficulté de prouver cette persécution et le fait que la loi suisse sur l'asile ne reconnaisse pas les persécutions commises par des tiers non étatiques. Ce qui est souvent le cas dans des pays réprochant l'homosexualité et soumettant ses adeptes à la vindicte populaire notamment.

Le Courrier, 07/10/05

Asile : Le National serre la vis

Une étape de plus a été franchie sous la Coupole fédérale, dans la volonté du gouvernement de durcir à l'extrême le droit d'asile en Suisse. Le refus du principe de l'admission

pour raisons humanitaires, l'exclusion de l'aide sociale à tous les requérants déboutés et le renforcement des mesures de contraintes, sont parmi les dispositions les plus impressionnantes entérinées par les députés durant leur session d'automne. Une « descente aux enfers » selon le conseiller national Ueli Leuenberger que tentera très probablement d'enrayer un référendum de la gauche et des œuvres d'entraide.

Le Temps, 28/09/05

Le HCR dénonce le populisme

Le haut commissaire aux réfugiés, Antonio Guterres, a dénoncé «la montée du populisme» en Suisse. Selon lui, il est nécessaire de lutter contre les fraudes et les abus pour établir la crédibilité de l'asile. Mais il ne faut pas que la surveillance des frontières empêche l'accès au statut de réfugié à ceux qui y sont habilités selon le droit international.

Le Courrier, 04/10/05

FR Des requérants au travail

Une dizaine de requérants d'asile remettent en état le sentier le long de la Sarine. Venus du Kurdistan, d'Angola, d'Arménie, de

Somalie ou encore d'Iran, ils se disent contents de travailler. Ce programme d'occupation a été organisé par le service fribourgeois de l'action sociale et la Croix-Rouge. Il consiste à réparer les dégâts causés par les fortes pluies de l'été dernier. La Confédération a débloqué 200000 francs pour des projets d'utilité publique, dans les cantons touchés par les intempéries.

La Liberté, 22/09/05

GE Exposition contre le racisme

La Bibliothèque interculturelle organise un trimestre de sensibilisation contre le racisme. Des ateliers interactifs pour les enfants de 7 à 12 ans ont lieu le samedi de 14h à 17h. Ils mettent en évidence les droits des hommes, des femmes et des enfants contre toute discrimination. Les quatre régions du monde les plus présentes à Genève, - Afrique, Asie, Amérique latine et Balkans - sont au centre de ces ateliers.

Carouge, 50 rue de Carouge. Jusqu'au 17 décembre

La Rédaction

ETRANGERS

VD Parlementaires solidaires

Le parlement du canton de Vaud se montre constant dans son soutien aux requérants d'asile débouté du «groupe des 523». Il a adressé début octobre quatre pétitions à son gouvernement contre le renvoi de 11 requérants. Quatre de ces personnes sont de jeunes célibataires bien intégrés. Le reste comprend des familles. Ces gens sont originaires des Balkans.

La Liberté 05/10/05

Parlementaires et NEM

Le film NEM-NEE, consacré à la situation des personnes frappées d'une non-entrée en matière dans le canton de Soleure (voir RS de septembre), a été envoyé à tous les parlementaires suisses. «Ils auront ainsi tous été avertis du bilan catastrophique de cette mesure sur le terrain», clame Françoise Kopf, qui soutient les NEM dans ce canton où les exclus de l'asile ont une vie particulièrement pénible.

Avec Le Temps 24/09/05

Vivre sans-papiers rend malade

«Les migrants arrivent généralement en bonne santé, mais celle-ci se dégrade au fil du temps». C'est l'une des remarques faites durant une réunion organisée en octobre à

Publicité

CARITAS

Forum 2006

Relégués à l'AI

La souffrance psychique dans le monde du travail

Une conférence pour les cadres et les collaborateurs d'institutions sociales de l'Etat, de l'Eglise et privées

Vendredi 27 janvier 2006, Kultur-Casino, Berne

Avec la participation de:

Gisela Grote, professeur de psychologie du travail et de psychologie des organisations, EPF de Zurich; Blaise Matthey, directeur général adjoint FER, Genève; Nelson Quinz, chef du Service de réinsertion professionnelle, AI, Lucerne; Carlo Knöpfel, responsable du secteur Etudes, Caritas Suisse; Heikly Steffen, responsable des services pour la Suisse alémanique, Pro Inferno; Judith Mayencourt, journaliste, TSR, Genève; Gusti Pollak et Pierre Miserez, comédiens-comiques

Description et programme détaillés:

Caritas Suisse, secteur Communication, Löwenstrasse 3, 6002 Lucerne, Tél. 041 419 22 22, Fax 041 419 24 24, e-mail: info@caritas.ch

Déjà d'inscription: 12 janvier 2006

Coûts (repose-toi):

Tarif normal: Fr. 220.-, tarif réduit: Fr. 100.-, tarif de solidarité: Fr. 250.- (en payant le tarif de solidarité, vous nous donnez la possibilité d'offrir un tarif réduit aux étudiants).

www.caritas.ch

Agenda

Repère social No 71 – novembre 2005

RENCONTRES EN SUISSE

Social

- 12 novembre: **journée européenne d'action des assistants sociaux**

Assises du social – GE

conférences, ateliers, tables rondes

1er – 18 novembre – **Genève** (MQJ)

- 1ère semaine (1-3 nov.): évolution des problèmes sociaux et mutation du travail social
- 2e semaine (7-11 nov.): espace de partage des expériences du quotidien entre citoyens, usagers du service public et professionnels.
- 3e semaine (14-18 nov.): synthèses des constats, analyses et propositions

Rens. Maison de quartier de la Jonction MQJ, 18 bis av. Ste-Clotilde, 1205 Genève. Tél. 022 708 11 70

Programme complet: www.maison-quartier-jonction.ch

Travail social en temps de désolidarisation sociale

4 novembre – **Berne**

Rens. Cornelia Rumo Wettstein, VeSAD (assoc. pour la promotion du travail social comme discipline) Berne.

Tél. 079 639 20 02

Revenu d'insertion: de la réflexion à l'action

10 novembre (14h.) – **Lausanne** (World Trade Center, 2 av. Gratta-Paille)

Inscr. Association vaudoise des employés des assurances sociales, c.p. 73.

1816 Chailly/Montreux.

Tél. 021 964 72 64

Vente aux enchères du CSP-GE

15 novembre – (20h) – **Onex/ Genève**

Rens. Centre social protestant, CSP, 14 rue du Village-Suisse, 1205 Genève.

Fax 022 807 07 01

Travailler avec les interprètes: luxe ou nécessité?

L'interprétariat dans le domaine de la santé, du social et de l'éducation

16 nov. – **Neuchâtel** (Uni. Aula des Jeunes Rives)

Rens. Appartenances-NE, 28 rue Louis-Favre 2000 Neuchâtel. Tél. 079 790 94 87

OU: Noëlle Berthod, Côte 46 a, 2000

Neuchâtel. Tél. 032 721 40 45

Inscription: www.forum-interpretes.ch

Comprendre le passé, vouloir l'avenir

L'ARTIAS fête ses 40 ans

25 novembre – **Lausanne** (Palais de Beaulieu)

Rens. Assoc. romande et tessinoise des institutions d'action sociale, 8 rue des Pêcheurs, 1401 Yverdon. Tél. 024 423 69 66

6 à 8 des travailleurs sociaux

- Les révisions en cours de l'AI et les enjeux

conférence (Me J-M Agier)

29 novembre (18h) – **Lausanne** (Hôtel au Lac à Ouchy)

Rens. Assoc. suisse de professionnels de l'action sociale, ASPAS-VD, Claire Busch.

Tél. 021 825 35 31

Société

- 25 novembre: **Journée internationale contre la violence domestique**
- 5 décembre: **Journée mondiale du bénévolat**
- 10 décembre: **Déclaration universelle des droits de l'Homme**

Enfance

- 2e jeudi de novembre: **Journée des filles**
- 20 novembre: **Journée internationale des droits de l'enfance**

CommuniCafé

espace de parole informel

un mercredi sur deux: 9, 23 nov. 7 déc.

(19h15-20h30) – **Genève** (Maison de quartier Jonction, 18 bis av. Ste Clotilde)

Rens. Assoc. Stop suicide.

Tél. 022 320 55 67

Angoisses des enfants: faut-il médicaliser?

forum Louis-Jeantet de la santé

17 novembre (20h15) – **Genève**

Réervations: forum@jeantet.ch /

Tél. 022 704 36 38

L'enfant instable, l'enfant dit hyperactif & la thérapie psychomotrice

Journée clinique de l'Assoc. suisse des thérapies en psychomotricité

19 nov. – **Criessier** (collège de Marcollet)

Rens. Véronique de Montmollin, vdemontmollin@yahoo.fr

Images, beauté et séduction...

soirées à thème

- les images, les jeunes et la sexualité. 24 novembre (20h15) – **Genève** (MQEV)

Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.

Tél. 022 736 72 71

Trace d'enfance

3e colloque Petite enfance

25-26 novembre – **Genève** (collège Calvin. Salle Frank Martin)

- Nos secrets de famille

conférence (S.Tisseron) – 25 nov. (20h)

Inscr. Délégation à la petite enfance, 24 av.

Dumas, c.p. 394, 1211 Genève 12.

Tél. 022 418 81 00

Maltraitance: secrets ou dénonciation? secret professionnel et de fonction, obligation de dénoncer et intérêt de l'enfant

exposés et cas pratiques

1er décembre (13h30-17h) – **Genève** (salle Frank Martin, collège Calvin)

Rens. Catherine Ming, Assoc. Juris Conseil Junior: cming@avocats.ch

Inscr: info@jcej.ch

Femme / Famille

Ruptures de liens: ressources, expériences et pratiques

3 novembre – **Lausanne** (Hôtel Mirabeau)

Inscr. Fondation As'trame, 5 av. Jomini,

1004 Lausanne. Tél. 021 648 56 56

Café de Parents

- Une fessée de temps en temps...? 8 nov. (20h) – **Genève** (Café Plaine lune)

Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la

Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

Espacefemmes Fribourg:

- Femmes et islam. 10 nov. (20h)
 - Maman et professionnelle: quand ça fait trop. 7 décembre (20h) – **Fribourg**
- Rens. Espacefemmes, 2 rue Hans-Fries, 1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

Des alternatives efficaces au placement institutionnel. Redonner le pouvoir aux familles

conférence

11 novembre (18h) – **Genève** (aula HETS-ies)

Rens. HES-ies, 28 rue Prévost-Martin,

1205 Genève. Tél. 022 320 14 14

Salons de F-Information

- Nos aîné/e/s, nouveaux modes de relation et transmission. 15 novembre (12h15-13h45) – **Genève** (Théâtre de la Comédie)

- Manger pour se nourrir, pour se remplir, pour se faire du bien. 22 nov. (20h! à la bibliothèque Filigrane) – **Genève**

Rens. F-Information, 67 rue de la Servette

1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

Rencontres Santé et violence

- Violence envers les femmes

21 nov. (19h) – **Chêne-Bougeries/GE**

Rens. Centre de rencontre et de loisirs,

41 ch. de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries.

Tél. 022 349 44 49

Femmes vivant avec le VIH/Sida
rencontre entre paires
tous les derniers jeudis du mois (16-21h):
24 nov. 29 déc. – **Genève**
Rens. Groupe sida Genève, 17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève. Tél. 022 700 15 00

Soirée sur le viol conjugal
pour la Journée d'action contre les violences
faites aux femmes
25 nov. (20h) – **Genève** (F-Information)
Rens. F-Information, 67 rue de la Servette,
1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

Féminisation de la pauvreté
journée Etudes genre
2 déc. – **Sion** (IUKB)
Rens. Institut univ. K. Bösch, c.p. 4176
1950 Sion.

Vieillesse

Le siècle des grands-parents
1er décembre – **Sion** (IUKB)
Rens. Olivier Tamarcaz, Pro Senectute,
23 rue du Simplon, 1800 Vevey.
Tél. 021 925 70 10

Santé

- 6 novembre: **Journée mondiale contre le diabète**
- 3e jeudi de novembre: **Journée nationale de solidarité avec les personnes dépendantes de l'alcool**
- 1er décembre: **Journée mondiale contre le sida**

Intégrer le deuil pour grandir
conférence
2 nov. (20h) – **Genève** (Centre spirales)
Rens. Centre spirales, 16 rue du Roveray,
1207 Genève. Tél. 022 800 07 07

Cancer et guérison
conférences des aumôneries protestante et
catholique des HUG
• Les soins palliatifs pédiatriques. 8 nov.
(14h30)
• La radiothérapie, quelle radiothérapie?
22 novembre (14h30)

Genève (HUG, salle Opéra)
Rens. Secrétariat des aumôneries.
Tél. 022 382 65 86/90

Psytrialogue
• Humour et santé. 9 novembre (19h15-
21h15) – **Genève** (salle de paroisse
Servette-Vieusseux, 55 av. Wendt)
Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes,
1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

**La «fabrique» de la prévention
du suicide**
10 novembre (18h) – **Nyon** (La Métairie)
Inscr. Capio Clinique la Métairie, av. de
Bois-Bougy, 1260 Nyon.
Tél. 022 363 20 00

**Sclérose en plaques: un diagnostic
récent – et maintenant?**
• Evaluer l'évolution de la SEP et l'efficaci-
té des traitements. 2 nov. (18h30)
• le suivi médial. 16 nov. (18h30)
Lausanne
Inscr. Centre romand SEP, 3 rue Simplon,
1006 Lausanne. Tél. 021 624 80 80

SIDA – Genève
• Accueil hebdomadaire – portes ouvertes:
le mercredi (18-22h)
• Séances d'information prévention.
23 nov. et 20 déc. (18h30-20h30)
Genève
Rens./Inscr. Groupe sida Genève,
17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève.
Tél. 022 700 15 00

GRAAP
• Conférences de Cery: les troubles du
sommeil. 23 nov. (20h) – **Cery**
Rens. Groupe romand d'accueil et d'action
psychiatrique, GRAAP, 23-27 rue de la
Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 647 16 00

**Conservatoire des savoirs médicaux
traditionnels et populaires**
• Quand le ciel prend forme. La vie préna-
tale dans le monde chinois ancien (sémi-
naire) 26-27 novembre – **Genève**
• Médecine tibétaine (congrès)
27-29 janvier – **Genève**
Rens. Anne Duvigneau-Ansermet,
Conservatoire des savoirs médicaux tradi-
tionnels et populaires CSMTP,
info@csmt.ch

**Quels défis après 20 ans de lutte
contre le sida?**
forum sida suisse
14-15 déc. – **Zurich** (Techopark)
Rens. Aide suisse contre le sida. c.p. 1118,
8031 Zurich. Tél. 044 447 11 13

Handicap

- 3 décembre: **Journée internationale des personnes handicapées**

Entre-nous
symposium sur la prise en charge et le suivi
des seniors malentendants
3 novembre (14h-17h) – **Genève** (audit.
Jenny HUG)
Rens. Assoc. Genevoise des malentendants,
27 bd Helvétique, 1207 Genève.
Tél. 022 735 54 90

**Femmes et hommes autistes: vous
comprendre? Une collaboration
entre chercheurs et praticiens**
11 novembre – **Morges** (La Longeraie)
Rens. ASA-Handicap-Mental, 27 av. des
Mayennets, 1950 Sion. Tél. 027 322 67 55 /
www.asa-handicap-mental.ch

Election de Miss Handi-Culture 2005
La personne handicapée a-t-elle le droit
d'être belle?
18 novembre – **Genève** (Noga-Hilton)
Rens. assoc. Handi-Culture, p.a Dalila
Vionnet, 70 av. du Lignon, 1219 Le Lignon.
Tél. 022 797 51 79

Le CRAL fête ses 25 ans
18-19 nov. – **Genève**
• Sourds et entendants, osons le contact,
avançons ensemble (conférence)
19 nov. (14-18h)
• soirée de gala. 19 nov. (dès 18h30)
Rens. Centre de rencontres et d'activités
culturelles en Langue des signes à Genève
CRAL, Ch. de Vincy, 1202 Genève
www.cral.ch.

Les étourdis
spectacle en faveur de Clair-Bois
25 novembre – **Genève** (Gd-Théâtre)
Rens. Clair-Bois, fondation en faveur des
personnes polyhandicapées.
Tél. 022 884 38 80

Travail

**L'intégration psychosociale, défi du
XXIe siècle. Approches du travail**
29 novembre – **Berne**
Rens. INSOS, Institutions sociales suisses
pour personnes handicapées, Bürglistr. 11,
8002 Zurich. Tél. 01 202 70 35

**Relégués à l'AI. La souffrance
psychique dans le monde du travail**
forum 2006 de Caritas
27 janvier – **Lucerne** (Kultur-Casino)
Inscr. Caritas Suisse, secteur communi-
cation, Löwenstr. 3, 6002 Lucerne.
Tél. 041 419 22 22

Etrangers

- 2e dimanche de novembre: **Dimanche des migrants et Journée des peuples**

2e symposium sur l'asile
1-2 novembre – **Berne**
Rens. Organisation suisse d'aide aux réfugiés
(OSAR) c.p. 8154, 3001 Berne.
Tél. 031 370 75 75

**Trimestre de sensibilisation contre
le racisme**
ateliers interactifs pour enfants (7-12 ans)
Tous les samedis jusqu'au 17 décembre 14-
17h) – **Genève**
Rens. Bibliothèque interculturelle de la
Croix-Rouge genevoise, 30 rue de Carouge,
1205 Genève. Tél. 022 320 59 55

Contre le racisme – pour les droits humains. L'engagement de la Confédération – bilan, perspectives
conférence nationale du Fonds projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme

15 novembre (9h-12h30) – **Berne** (Palais fédéral)

Rens. Service de lutte contre le racisme

Tél. 031 324 10 33

Inscr. www.edi.admin.ch/ara

Racisme et discrimination. La société d'accueil en questions
colloque ACRADI

24-25 novembre – **Genève** (Maison des associations)

Inscr. Agir Contre le Racisme et les

Discriminations ACRADI, 13 rue des Rois,

1204 Genève ou : colloque@acradi.ch

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

Pour un nouvel équilibre social dans un monde inéquitable

conférence mondiale de la FITS

30 juillet – 3 août – **Munich**

Rens. Féd. Internationale des travailleurs

sociaux FITS. www.socialwork2006.de

Enfance / Jeunesse

Direction petite enfance: entre exigences éducatives et économie de marché: quelle médiation?

assises nationales

17-18 novembre – **Mulhouse**

Programme: L.P.S.E, rue de la Hardt,

F-68110 Illzach/

www.association.ipse@free.fr

Intervenir dans les situations d'abus sexuels intrafamiliaux

21-23 novembre – **Paris**

Inscr. Assoc. Parole d'enfants, 7c bd.

d'Arvoy, B-Liège. Tél. +32 4 223 10 99

L'engagement. De l'indifférence au surinvestissement, jusqu'où se sentir concerné par la souffrance de l'autre?

congrès international

24-25 novembre – **Paris** (UNESCO)

Rens. Assoc. Parole d'enfants, 7c bd. d'Arvoy,

B-Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Famille

Liens interculturels. Liens interpersonnels

26e congrès d'Analyse transactionnelle

12-13 nov. – **Paris**

Inscr. Grace Slottje, 3 rue A. Fould, F-78600

Mesnil le Roi. Tél. +33 139 62 12 56

Double Je, jeux doubles dans les familles

colloque international CECCOF

19 novembre – **Paris** (espace Reuilly)

Rens. Centre d'études cliniques et des

communications familiales CECCOF, 96 av.

de la République, F-75011 Paris.

Tél. +33 148 05 84 33

Intervenir dans les situations d'abus sexuels intrafamiliaux

21-23 novembre – **Liège** (B)

Rens. Assoc. Parole d'enfants.

Tél. +32 4 223 10 99 / www.parole.be

Vieillesse

Global Ageing: the North-South challenge

8e conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement

30 mai – 2 juin – **Copenhague**

Rens. Secrét. de la conférence. PO Box 41

Strandvejen 169-171, DK-2900 Herrerup

Copenhagen. Tél. + 45 70 23 50 56

Les UTA, 30 ans après

23e congrès de l'association internationale des Universités du troisième âge. UTA

21-24 septembre – **Reims**

Rens. Raymonde Wagner, Uni3 Genève.

Tél. 022 379 72 57

Handicap

Etats généraux du polyhandicap

17 novembre – **Paris**

Rens. Groupe polyhandicap France, 30 rue de Prony, F-75017 Paris.

Tél. +33 143 80 95 25

Autisme, recherche et soins adaptés
congrès

26 novembre – **Paris**

Rens. Autisme France. Tél. +33 493 46 01 77

Et : www.autismefrance.org

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 72 – déc/janvier: 11 novembre

No 73 – février: 4 janvier 2006

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact: Hélène Assimacopoulos,

Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch

Courrier des lecteurs

Un article de *Repère social* vous a fait réagir?

Une pratique ou une politique sociale suscite votre intérêt, ou votre désapprobation...

Notre mensuel s'intéresse à votre avis et publiera tout ou partie des courriers jugés d'intérêt.

Pour tout contact:

Stéphane Herzog

Repère social – Rédaction

CP 3360 – 1211 Genève 3

shg@ge-ariane.ch